

MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT  
DES AFFAIRES FONCIERES ET DE  
L'HABITAT

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME  
ET DE L'HABITAT

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple, Un But, Une Foi

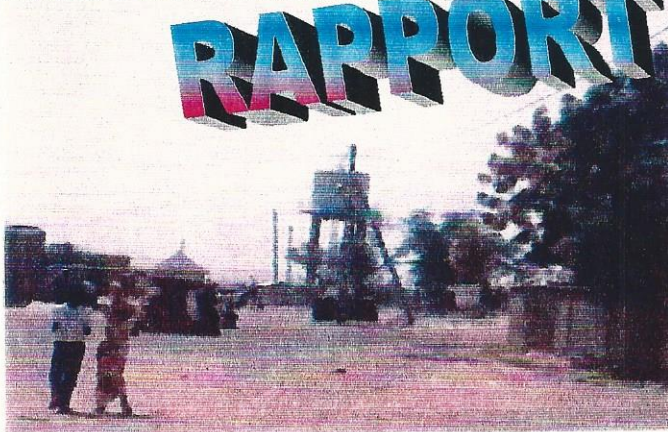


# SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA VILLE DE YELIMANE ET ENVIRONS

## COMMUNE RURALE DE GUIDIME



# RAPPORT FINAL



Décembre 2002

**BUREAU D'ETUDES URBATEC** Abdoulaye DEYOKO  
Rue 453, Porte 171 Bolibana – Bamako BP E : 3228- Bamako-Cell : 674 90 89

SOMMAIRE

INTRODUCTION ..... 4

**PREMIERE PARTIE : CONSTAT ..... 6**

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE..... 7

    1.1. SITUATION ..... 7

    1.2. PERIMETRE D'URBANISATION ..... 7

2. ANALYSE, OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE ..... 9

    2.1. ANALYSE DU SITE ET SES CONTRAINTES..... 9

    2.2. OCCUAPTION DU SITE ..... 10

    2.3. EVOLUTION DU SITE ..... 11

3. DEMOGRAPHIE..... 15

    3.1. POPULATION ET COMPOSITION..... 15

    3.2. PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES..... 16

    3.3. MOBILITE DE LA POPULATION ..... 16

4. ECONOMIE..... 19

    4-1. SECTEUR PRIMAIRE ..... 19

    4.2. SECTEUR SECONDAIRE : ..... 21

    4.3. SECTEUR TERTIAIRE : ..... 22

5. VOIRIE, RESEAUX DIVERS, ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT ..... 24

    5.1 VOIRIE : ..... 24

    5.2 ALIMENTATION EN EAU: ..... 25

    5.3 ELECTRICITE: ..... 26

    5.4. TELECOMMUNICATION , RADIO ET MEDIA: ..... 27

    5.5 ASSAINISSEMENT: ..... 27

    5.6 ENVIRONNEMENT: ..... 28

6. TRANSPORT ET CIRCULATION ..... 29

    6.1. TRANSPORT..... 29

    6.2. CIRCULATION-SECURITE..... 29

7. EQUIPEMENTS EXISTANTS..... 30

7.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS.....	30
7.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	32
7.3 EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES.....	34
7.4. EQUIPEMENTS MARCHANDS.....	36
7.5. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS.....	37
7.6.EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS.....	38
7.7. EQUIPEMENTS CULTUELS :.....	38
7.8. EQUIPEMENTS DE CONTROLE ET DE SECURITE :.....	39
7.9. EQUIPEMENTS DES VILLAGES DE LA COMMUNE.....	39
<b>DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME.....</b>	<b>41</b>
<b>1. ZONAGE.....</b>	<b>43</b>
1.1.ESPACE COMMUNAL SANS LA VILLE DE YELIMANE.....	43
1.2.ESPACE URBANISE ( LA VILLE DE YELIMANE).....	43
<b>2. VOIRIE - RESEAUX DIVERS – ASSAINISSEMENT- ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>48</b>
2.1 VOIRIE :.....	48
2.2. RESEAUX DIVERS, ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT.....	51
<b>3. EQUIPEMENTS PROGRAMMES.....</b>	<b>54</b>
3.1.EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS :.....	54
3.2.EQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	54
3.3.EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES.....	55
3.4. EQUIPEMENTS MARCHANDS.....	55
3.5. EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS, TOURISTIQUES ET DE LOISIRS.....	55
3.6. EQUIPEMENTS CULTUELS.....	56
3.7. EQUIPEMENTS AEROPORTUAIRES.....	56
3.8. EQUIPEMENTS PROGRAMMES DANS LES VILLAGES DE LA COMMUNE.....	56
<b>4. EVALUATION DU SCHEMA.....</b>	<b>57</b>
4.1.VILLE DE YELIMANE.....	57
4.2.VILLAGES DE LA COMMUNE DE GUIDIME.....	61
<b>5. PHASAGE.....</b>	<b>62</b>
<b>TROISIEME PARTIE :STRATEGIES D'APPLICATION.....</b>	<b>65</b>

<b>1-STRATEGIE SECTORIELLE.....</b>	<b>66</b>
1.1. ZONE DE PUS N°1 : SUPERFICIE 152 HA.....	66
1.2. ZONE DE PUS N°2 : QUARTIER ADMINISTRATIF : SUPERFICIE 190 HA.....	67
<b>2.STRATEGIE FONCIERE.....</b>	<b>68</b>
2.1. ANCIENS QUARTIERS.....	68
2.2.ZONES D'HABITAT FUTUR.....	68
2.3.TERRAINS A USAGE COMMERCIAL,INDUSTRIEL ET ARTISANAL.....	68
2.4. AUTRES DISPOSITIONS FONCIERES.....	68
<b>3.STRATEGIE INSTITUTIONNELLE .....</b>	<b>69</b>
<b>4.STRATEGIE FINANCIERE.....</b>	<b>70</b>
4.1.PRINCIPE .....	70
4.2. FINANCEMENT.....	70
<b>5. RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>71</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>72</b>

## INTRODUCTION

### 1.1. Problématique du Développement Urbain

Une analyse des problèmes que connaissent les villes maliennes met en évidence quelques grandes caractéristiques communes :

- Un taux d'accroissement démographique très souvent supérieur à 3,5% (moyenne nationale);
- Un déséquilibre économique et social accentué entre les quartiers en ce qui concerne la répartition des différents équipements et Services publics;
- Un déficit de plus en plus croissant en matière de logements, cause d'une urbanisation incontrôlée qui se traduit par la prolifération des quartiers d'habitat spontané;
- Une économie locale marquée par une prédominance du secteur informel en ce qui concerne les grandes villes et par le secteur primaire pour les petites;
- Des espaces naturels mal ou pas protégés et un environnement fortement dégradé en raison d'une quasi-absence des services urbains essentiels.

Ce diagnostic met en relief l'ampleur des actions nécessaires à mettre en œuvre pour répondre aux préoccupations des habitants en matière d'emploi, d'habitat, de transport, et d'équipements de tout genre: éducation, santé, voirie et réseaux divers etc.

Ces actions serviront à préciser les orientations possibles du développement et de l'aménagement local en mettant à la disposition des décideurs politiques un certain nombre d'outils et de moyens. Le rôle des collectivités décentralisées est déterminant dans ce processus, en raison des compétences et des moyens qui leur sont dévolus dans le cadre de la Décentralisation.

### 1.2. Objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme :

- détermine les orientations fondamentales du développement d'une agglomération en matière d'habitat, d'activités, de grands équipements, de réseaux de voiries, d'assainissement, d'alimentation en eau potable, d'électrification, de téléphone, de transport, etc.; ainsi que les stratégies à mettre en œuvre (stratégies foncière, sectorielle, financière et institutionnelle).
- définit
  - les grandes zones de développement stratégiques par l'importance des opportunités offertes et arrête avec précision la limite des espaces protégés au titre de l'environnement;
  - les programmes d'aménagement pour une période de vingt (20) ans.

Le SDAU est réglementé par le Décret N°186 PG-RM du 26 Juillet 1985; il est conçu de manière à:

- promouvoir un meilleur cadre de vie propice à l'épanouissement des hommes et des activités;
- structurer l'espace local ;
- mettre en valeur la diversité des sites, des lieux, et des paysages ;
- Organiser l'espace autour des pôles économiques et d'habitat forts;

➤ organiser le réseau de transport et la sécurité.

Priorités, échéanciers, programmes, moyens et modalités d'exécution, sont précisés sur le choix du « modèle urbain » à développer.

Le présent document comprend 3 parties :

- Une première partie (constat) qui a pour but d'appréhender tous les problèmes liés à l'aménagement de la Ville de Yélimané et Environs ;
- Une deuxième partie « Rapport Programme » portant sur les propositions d'aménagement et coûts correspondants pour une période de vingt (20) ans.  
Il est procédé à une évaluation du coût de réalisation du Schéma afin de permettre aux Autorités Communales et à la Tutelle d'en tenir compte dans l'élaboration des budgets et du programme de développement de la Commune ;
- Une troisième partie intitulée « Stratégies d'Application du Schéma Directeur et Recommandations », est un ensemble d'actions pratiques qui permettront aux Autorités Communales et à la Tutelle de maîtriser la gestion du développement de la Ville de Yélimané favorisant ainsi la réalisation du Schéma.

Pour atteindre ses objectifs le Schéma se base sur quatre (4) grandes stratégies (sectorielle, foncière, financière et institutionnelle).

**PREMIERE PARTIE : CONSTAT**

## 1. PRESENTATION DE LA COMMUNE

### 1.1. SITUATION

Située dans la partie Sud-Est de la Région de Kayes, la Commune Rurale de Guidimé qui comptait 27 121 habitants selon le RGPH (Recensement Général de la Population et de l'Habitat) en 1998 a une population estimée à 30 053 habitants en 2002. La Commune a une superficie de 670 km<sup>2</sup> environ avec une densité moyenne de 45 hbts /km<sup>2</sup>.

Créée conformément à la Loi N°96-059 du 4 Novembre 1996 portant Création des Communes en République du Mali, la Commune Rurale de Guidimé comprend 20 villages et la ville de Yélimané, Chef-lieu de commune et de cercle, la ville de Yélimané est distante de Kayes de 140 km.

### 1.2. PERIMETRE D'URBANISATION

Le périmètre d'urbanisation a été ramené au périmètre Communal compte tenu des réalités socio-économiques mais aussi administratives et d'une volonté de développement intégré de la Commune. Les inter-relations qui existent entre la ville de Yélimané et son hinterland agricole sont en effet très fortes.

Ce choix tient compte du cadre de la Décentralisation dans lequel ont été fixées les limites de la Commune. Celles-ci correspondent en général à celles des terroirs des villages qui bordent la Commune en direction des Communes voisines, champs et autres terres de culture symbolisant la fin de ces terroirs.

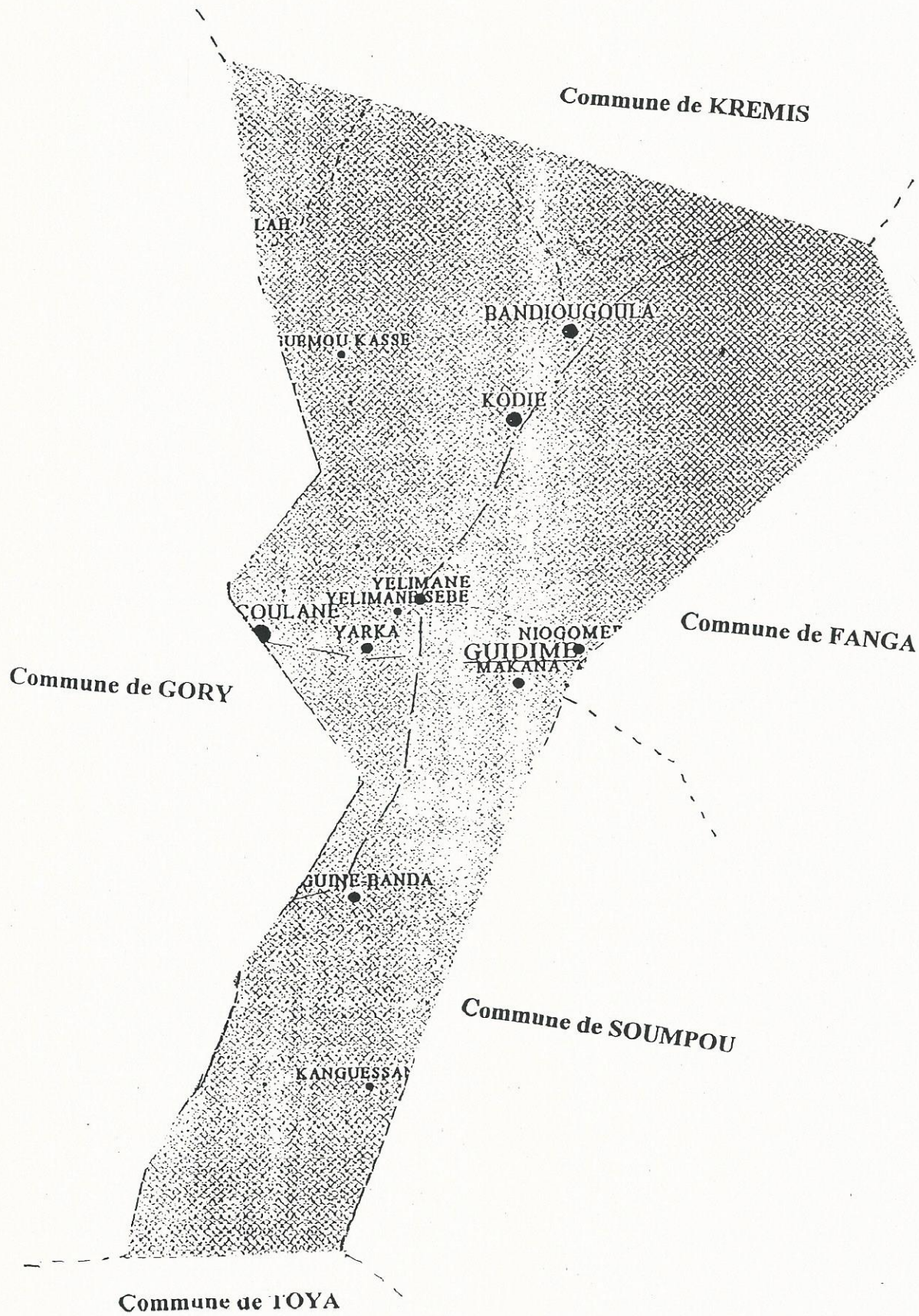
La Commune de Guidimé est limitée:

- à l'Est par les Communes de Fanga et Sampou ;
- à l'Ouest par les Communes de Toya et Gory,
- au Sud par la Commune de Tringa ;
- au Nord par la Commune de Krémis.

**Tableau N° 1 : Coordonnées géographiques et distance par rapport à Yélimané des 21 villages de la Commune de Guidimé**

N°	Localités	Longitude	Latitude	Distance/Yélimané Km
1	Bandiougoula	10°30	15°15	16
2	Diameguéla	10°36	15°09	5
3	Diadié	10°34	15°07	0.8
4	Dioncoulané	10°38	15°06	8
5	Djel Mael	10°31	15°14	14
6	Dougoubara	10°35	15°08	0.1
7	Gawa	-	-	-
8	Gnignagouha	10°39	15°53	25
9	Guémou Kassé	10°35	15°15	16
10	Guémou Neuf	-	-	-
11	Ganguéssanou	10°39	15°53	22
12	Kodié	10°31	15°12	10
13	Lawienat Maure	10°37	15°19	22
14	Madina Gourbel	10°38	15°08	6
15	Makana	10°32	15°05	5
16	Niogoméra	10°50	15°06	7
17	Topokané	10°35	15°02	8
18	Yaguiné Banda	10°36	15°07	13
19	Yarka	10°36	15°59	13
20	Yélimané	10°36	15°07	0
21	Yélimané Sébé	10°35	15°08	0.1

# COMMUNE RURALE DE GUIDIME



## 2. ANALYSE, OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE

### 2.1. ANALYSE DU SITE ET SES CONTRAINTES

#### 2.1.1. Aspects physiques

##### a. Relief

Le relief est constitué par des chaînes de montagnes formées de schistes d'âge primaire sur lesquels sont venus se poser des épanchements doléritiques. Il est assez accidenté et est constitué de vastes plaines et de plateaux. Des collines gréseuses dominent le paysage.

##### b. Climat

Le climat de type Sahélien est caractérisé par la prédominance d'une faible pluviométrie comprise entre 350 et 600 mm par an, et par l'harmattan qui souffle de Novembre à Janvier. Deux (2) saisons se succèdent :

- saison pluvieuse de Juillet à Octobre ;
- saison sèche de Novembre à Juin.

Les températures annuelles varient entre 12 et 48 degrés avec une moyenne de 29 degrés .

##### C Sol et végétation

- Sols : ils sont particulièrement pauvres en azote et en phosphate, structurellement fragile avec une faible teneur en humus et une faible capacité de rétention d'eau.
- Végétation : Elle est celle de la steppe à formation épineuse à prédominance d'Acacias , de Balanites et Zizyphus . Les sols continuent d'être appauvris par les feux de brousse occasionnés par les transhumants .

##### d. Hydrographie

La Commune de Guidimé est arrosée par :

- deux (2) cours d'eau : la Térékolé et le Babassangué ;
- deux (2) mares importantes : Goumbakho à Yélimané et Goumbougou à Makana.

D'une manière générale les 4/5<sup>ème</sup> des villages de la Commune sont soit arrosés par un cours d'eau, soit situés à côté d'une mare.

##### e. Faune

La faune pauvre est constituée essentiellement de quelques chacals, sangliers ,singes ,hyènes .Quant aux oiseaux on rencontre surtout en saison sèche les perdrix, les tourterelles et les mange-mils.

#### 2.1.2. Contraintes

##### - Contraintes physiques

Les contraintes physiques se caractérisent essentiellement par la limitation de l'extension de la ville au Sud à cause des zones inondables et au Nord par l'emprise de l'aéroport.



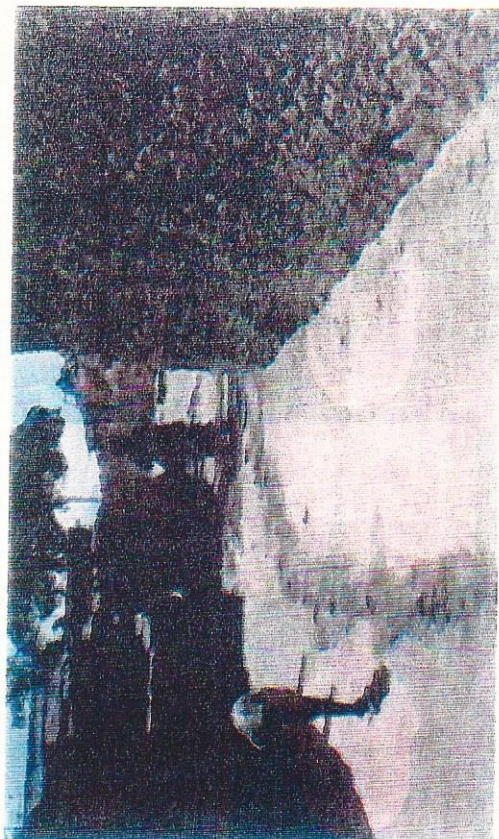
**MARE GOUMBAKHO**



**CONSEIL DE CERCLE**



**AEROPORT**



**EVACUATION DES EAUX USEES**

## 2.2. OCCUPTION DU SITE

Les grandes tendances d'occupation de l'espace dans la ville de Yélimané sont :

- les secteurs d'habitat ;
- les secteurs d'activités et de grands équipements ;
- les espaces verts : Bas-fonds, champs de cultures etc.

### 2.2.1 Secteurs d'habitat

Ils comprennent :

- les quartiers anciens qui sont :
  - ✓ Sénéfokunda
  - ✓ Daganakouti
  - ✓ Lafiabougou
  - ✓ Quartier administratif
- les lotissements récents :
  - ✓ Extension Ouest du quartier administratif

Les quartiers lotis en damiers classiques sont Lafiabougou et l'Extension Ouest dans le quartier Administratif.

La ville s'étire du Nord-Est au Sud-Ouest.

Les parcelles sont grandes, elles varient de 500 à 800 m<sup>2</sup> parfois plus, certains propriétaires utilisent une partie de cet espace pour parquer les animaux (ânes, moutons, chèvres etc.)

Les quartiers anciens (Sénéfokunda, Daganakouti, Lafiabougou) sont des attributions coutumières. Dans ces quartiers à part Lafiabougou les rues ne sont pas alignées comme dans les autres parties de la ville. Les opérations de réhabilitation devront être des solutions pour ces quartiers.

En matière de construction, la majeure partie des maisons des quartiers de l'Est sont construites en banco; dans le quartier Administratif elles sont soit en pierres pour les bâtiments de la première génération datant de l'époque coloniale soit en parpaings classiques pour la seconde génération (époque récente)

- Les villages fédérés : Dougoubara et Yélimané Sébé ont été intégrés à la ville de Yélimané par le lotissement de 1983 (Quartier administratif III). Ces deux villages peuvent être considérés comme des quartiers de Yélimané et aménagés comme tels.

### 2.2.2.Secteurs d'activités

#### ▪ Secteur Aéroportuaire

Situé au Nord de la ville il a été délimité depuis l'époque coloniale. L'aéroport est fonctionnel et reçoit des avions qui sont en général des petits avions bimoteurs. Dans le secteur aéroportuaire se trouve l'Hôpital et le Groupe Scolaire.

#### ▪ Secteur Commercial

Le secteur commercial se situe entre l'ancienne ville et le quartier Administratif.

Il comporte des installations en paille ou en banco en grande majorité. Dans le centre commercial il y a le marché, la gare routière et la tribune pour les manifestations.

Dans le marché, ce sont des étalagistes, des boutiques, quelques réparateurs de vélos et de mobylettes, des gâgotes et des vendeurs ambulants qui prédominent.

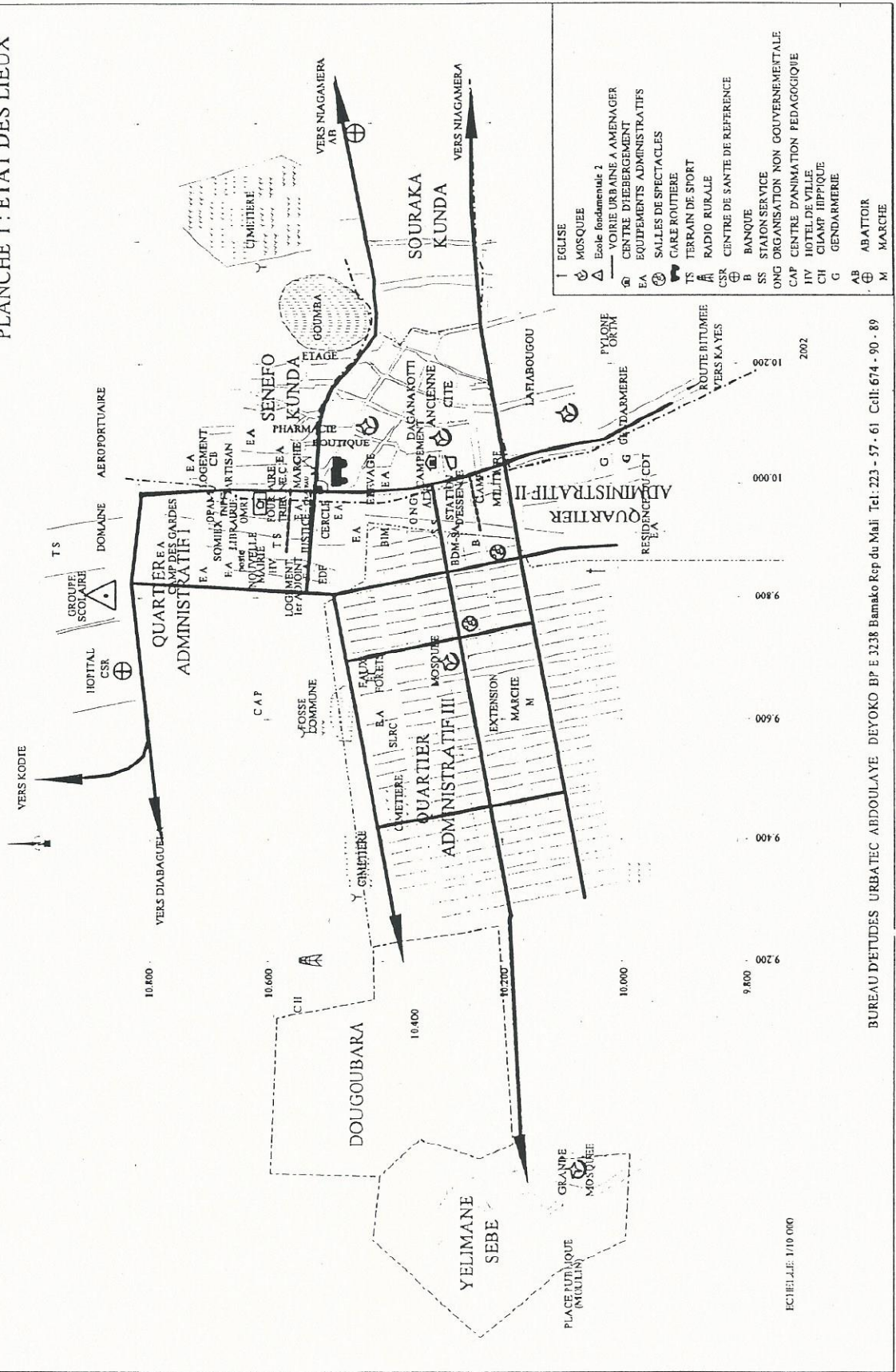
#### ▪ Secteur de Bureaux ou Quartier Administratif

Il est situé à l'Ouest de la vieille ville et s'y trouvent les vieux bâtiments administratifs de la période coloniale, car non seulement Yélimané est un chef lieu de Commune mais aussi et surtout

COMMUNE RURALE DE GUIDINE

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE YELIMANE ET ENVIRONS

PLANCHE 1 : ETAT DES LIEUX



BUREAU D'ETUDES URBADES ABDLOULAYE DEYOKO BP E 3238 Bamako Rep du Mali Tel: 223 - 57 - 61 Cell: 674 - 90 - 89

chef lieu de cercle. Dans sa première extension au Sud se trouvent des bureaux par contre sa seconde extension au Sud-Ouest est un secteur d'habitat.

### 2.2.3. Espaces verts

- Espaces boisés
  - Cimetières : il existe dans la ville de Yélimané 5 cimetières dont un est situé au Nord-Est de la ville à Souraka Kunda, les 4 autres bordent le lotissement de 1983, extension du quartier administratif.
- Autres Espaces verts  
Il en existe au Sud-Est de Lafiabougou et au Nord Ouest du Centre de Santé.

### Conclusion :

Une analyse de l'occupation de l'espace urbain laisse apparaître une différenciation dans la structuration de la voirie et le type d'habitat, entre les quartiers anciens, les lotissements récents et le quartier administratif, les anciens quartiers ont en général une structure spatiale traditionnelle.

## 2.3. EVOLUTION DU SITE

### 2.3.1. L'histoire

L'histoire de la fondation de Yélimané remonte à l'arrivée du guerrier Massassi du nom de Déssé COULIBALY venu de Marila (qui se situe actuellement dans l'ex-arrondissement de Ségala). Yélimané résulte de l'expression « né yélémana » qui signifie (en bambara) « j'ai déménagé ». Son fils lui succéda et régna jusqu'à l'arrivée du conquérant Toucouleur EL HADJI OUMAR en 1854 qui mit fin à la dynastie des Massassis. Le site a été abandonné après avoir été occupé pendant 2 ans par les Toucouleurs. Cependant le nom de Yélimané est resté. Peu de temps après le règne Toucouleur s'effondra sous l'action de l'envahisseur français ARCHINAD en 1887-1888.

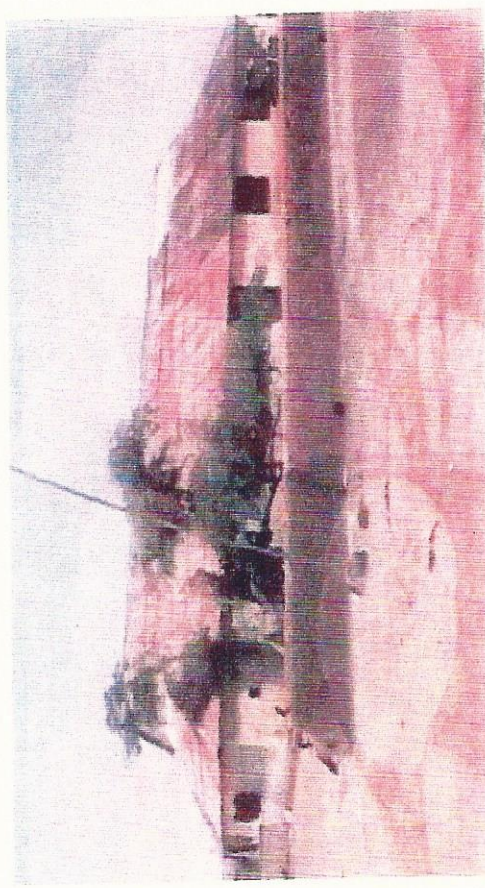
Les premières archives relatent que l'arrivée d'Archinard a occasionné l'occupation du site avec de nouveaux peuplements dans Yélimané actuel, d'où Yélimané qui résulterait de l'expression « né yélémana » qui signifie (en bambara) j'ai déménagé. C'est ainsi que des bambaras venus de Chouala (Région de Ségou), des Sénéfos et des Miniankas venus de Sikasso, les Peuhls venus du Wassoulou, des Mossis du Burkina se sont retrouvés sur le site de Yélimané actuel.

Une seconde vague de peuplement composée de Soninkés, de Peuhls, de Toucouleurs, de Maures etc. est à signaler.

Les différents chefs administratifs qui se sont succédés sont consignés dans le tableau N°2 ci-dessous:



**HOTEL DE VILLE**



**BATIMENT CONSTRUIT PAR ARCHINARD EN 1891**



**PANNEAU DE JUMELAGE**



**RR3 ET LE CHATEAU D'EAU**

Tableau N°2 : Situation des différents chefs administratifs

N°	Situation Administrative		Administrateurs	
	Niveau administratif	Date de création	Nom prénom	Date
1	POSTE MILITAIRE	1891	Archinard	1890-1891
2			Capitaine Perrier	1891-1893
3			Lieutenant Larret	1893
4			Bernard A :	1893
5			Lieutenant Courtois	1893-1899
6			Novo	1913
7			Fournier Louis	1913
8			Delbas Maurice	1913-1914
9			Gauthier	1914-1916
10			André	1916-1918
11	CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE	1919	Teillet Téophile	1922-1923
12			Mannel Georges	1933-1936
13			Mesquin folécien	1936-1937
14			Mannel Georges	1937-1938
15			Gauthier Adolphe	1938-1939
16			Espallargas Jean	1939
17			Baziniol	1939-1940
18			Alexandre Tanguy	1940-1942
19			Tillet Téophile	1942-1943
20			Teyssier Marc	1943-1944
21			Cancel Jean	1944-1945
22			Mamadou F. Keita	1945-1946
23			Waquier Pierre	1946-1949
24			Fournier François	1949-1950
25			Serges Jacquemeont	1950-1952
26			Desorthe	1952- 1953
27			Jean Bonhonne	1953
28			Jean Boisselet	1953-1955
29			Jacques Tisserand	1955-1956
30			Jean Brezet	1956-1958
31			Kalsoum Senafa	1958-1959
32			Koman F. Keita	1959-1961
33			Bruno J.S Tové	1961-1962
34			Sékou Kanakomo	1962-1963
35	CERCLE	1962	Youssouf Sidibé	1963-1966
36			Yéhia Camara	1966-1969
37			Gouro Kisso Diall	1969-1973
38			Yacouba Théra	1973-1977
39			Lt Kalifa Goita	1977-1979
40			Tiéfolo Togola	1980-1983
41			Hameye Traoré	1985-1988
42			Youssouf Traoré	1985-1988
43			Mamadou Traoré	1988-1989
44			Mahamed Ag	1989-1990
			Mamataly	

45	COMMUNE RURALE	1996	Séga Sissoko	1990-1991
46			Ibrahim M. Sylla	1991-1994
47			Sien Doumbia	1994-1998
48			Almoustagha Tiréra	1998-1999
49			Bany Ould Mahamed Cissé	1999-2002

Ainsi il apparaît sur ce tableau que Yélimané est un très vieux cercle où différents administrateurs surtout français se sont succédés. Les différents changements administratifs intervenus à Yélimané se présentent comme suit :

- de 1891 à 1918 : Poste militaire ;
- de 1919 à 1961 : Circonscription administrative et Canton
- de 1962 à nos jours : cercle
- à partir de 1996 : Commune rurale

De la pénétration coloniale à nos jours, trois (3) chefs de villages se sont succédés :

- Barka Traoré : 1890-1949 ;
- Yaya Traoré : 1949-1957 ;
- Sallé Traoré : depuis 1957

### 2.3.2. Etapes de la croissance urbaine

#### a)- Période Pré Coloniale

Yélimané Sébé était le premier site occupé par les populations. Il a été le théâtre de différentes conquêtes : d'abord l'installation des guerriers massassis ensuite l'occupation par El Hadji Oumar TALL et enfin celle d' Archinard.

Ces différentes occupations ont poussé les populations à abandonner le site jusqu'à 1990 où elles sont revenues mais en occupant le site actuel de Yélimané.

#### b)- Période Coloniale

- 1890 Reconstruction de l'ancien site composé de 2 quartiers : Daganakoti et Sénéfokunda.
- 1890-1913 : avec l'arrivée des colonisateurs Yélimané a connu une évolution par la création du quartier administratif à l'Ouest et une voie Nord-Sud séparant les 2 secteurs (quartiers anciens et quartier administratif).

L'existence de ces 3 quartiers n'a pas provoqué une affluence de la population vers Yélimané car les gens ne voulaient pas cohabiter avec les colonisateurs. Pour maintenir les populations sous domination coloniale différents administrateurs français se sont succédés .

#### c)- Après l'indépendance

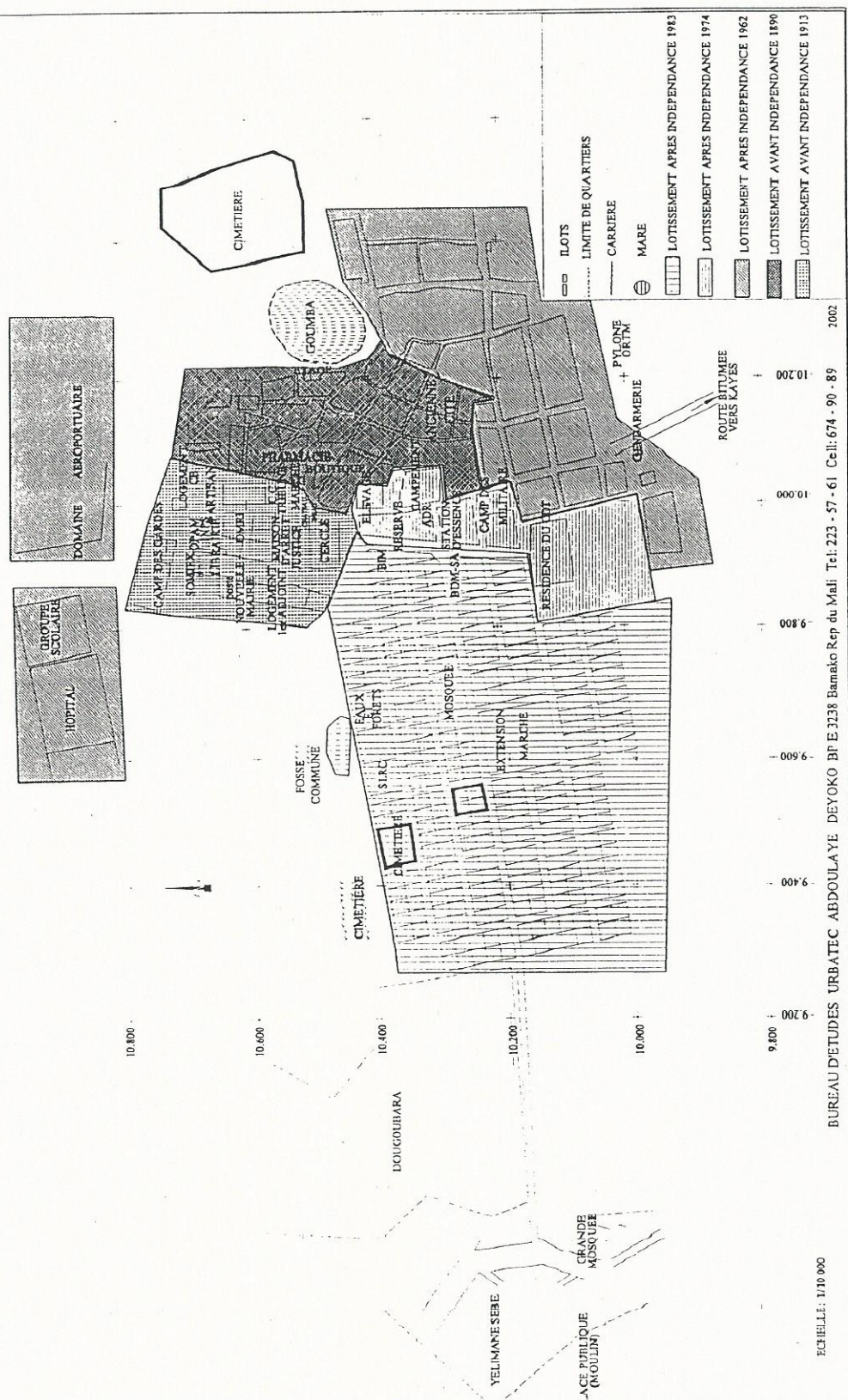
- 1962 : A cette date la ville de Yélimané a connu une extension avec le lotissement de Lafiabougou situé au Sud de Daganakoti ;
- 1973-1974 :  
Il y a eu l'extension Sud du quartier administratif et celle du quartier de Daganakoti à l'Est appelé Sourakakunda par une attribution coutumière.
- 1984 :

A cette date un lotissement a été réalisé à l'Ouest du quartier administratif constituant son prolongement.

### **Conclusion**

L'évolution de Yélimané s'est faite très lentement par la création de nouveaux lotissements à l'Ouest et au Sud de la ville par lotissements successifs en damiers classiques. Le dernier lotissement date de 1984 et la ville ne comporte pas d'habitat spontané.

COMMUNE RURALE DE GUIDINE  
 SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE YELIMANE ET ENVIRONS  
 PLANCHE 2 : EVOLUTION DU SITE



BUREAU D'ETUDES URBATIC ABDOULA YE DEYOKO BPE 3138 Bamako Rep du Mali. Tel: 223 - 57 - 61. Cell: 674 - 90 - 89. 2002

ECHELLE: 1/10 000

### 3. DEMOGRAPHIE

#### 3.1. POPULATION ET COMPOSITION

Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1998 la population de la Commune Rurale de Guidimé était de 27 216 habitants repartis entre 21 localités dont la ville de Yélimané et représentée dans le tableau ci-après :

**Tableau N°3 : Données socio-démographiques de la Commune de Guidimé**

N°	Villages	Population	Ménage	Concession
1	Bandiougoula	3490	553	188
2	Diabaguéla	412	69	47
3	Diadié	323	54	25
4	Djel Mael	120	17	17
5	Dioncoulané	4934	815	267
6	Dougoubara	455	73	33
7	Gawa	290	52	15
8	Gninangouha	209	52	17
9	Guémou Kassé	1008	165	65
10	Guémou Neuf	959	161	61
11	Guanguéssanou	903	149	73
12	Kodié	3439	519	175
13	Lawienat Maure	95	15	7
14	Madina Gourbel	217	39	20
15	Makana	1319	215	74
16	Niogoméra	2477	374	132
17	Topokané	294	51	22
18	Yaguiné Banda	1238	216	80
19	Yarka	1430	224	78
20	Yélimané	2638	437	247
21	Yélimané Sébé	966	152	51
<b>Total</b>		<b>27216</b>	<b>4402</b>	<b>1694</b>

Le nombre de ménages est de 4 402 pour 1 694 concessions soit des moyennes de 2.6 ménages par concession et 6,2 personnes par ménage.

Dans le même temps, la population de la ville de Yélimané est estimée à 2 638 habitants répartis entre les 4 quartiers. Le nombre de ménages est de 437 pour 247 concessions soit des moyennes de 1,8 ménages par concession et 6.0 personnes par ménage.

La population Communale est composée de Sénoufo, Soninké, Peulhs, Bambara, Kassonkés etc. Les religions pratiquées sont l'islam en majorité, le christianisme et l'animisme.

Il n'a pas été possible d'obtenir la stratification de la population par âge selon les chiffres du RGPH de 1998. Les seuls chiffres disponibles dans ce domaine sont les chiffres contenus dans les cahiers du recensement datant de 1996. Selon ces chiffres 59,31 % de la population a moins de 20 ans et 34,57 % a entre 20 et 59 ans. Les personnes âgées (60 ans et plus) représentent 6,1 % de la population.

C'est donc une population relativement jeune pour laquelle il faudra créer des habitations, des équipements et des emplois.

Selon les chiffres du RGPH, les femmes représentent 52,8 % de la population communale, et 48 % de celle de la ville de Yélimané. Ceci montre que l'émigration masculine est forte dans la Commune de Guidimé et l'émigration féminine est forte dans la ville de Yélimané.

### 3.2. PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

Entre les recensements de 1987 et 1998, le taux moyen annuel d'accroissement observé de la population de la ville de Yélimané a été de 2,6 %. C'est donc un taux d'accroissement très faible et inférieur à la moyenne nationale observée en milieu urbain (3.5%). En appliquant ce taux à l'ensemble des localités de la Commune, la situation se présente comme indiquée sur le tableau ci-après :

Tableau N°4: Evolution de la population de la Commune Rurale de Guidimé

N°	Localités	Années			
		1998	2 002	2012	2022
1	Bandiougoula	3490	3874	5036	6546
2	Diabaguéla	412	457	595	773
3	Diadié	323	359	466	606
4	Djel Mael	120	133	173	225
5	Dioncoulané	4934	5476	7120	9256
6	Dougoubara	455	505	657	854
7	Gawa	290	321	418	544
8	Gninangouha	209	232	302	392
9	Guémou Kassé	1008	1119	1455	1891
10	Guémou Neuf	959	1064	1384	1799
11	Guanguéssanou	903	1002	1303	1694
12	Kodié	3439	3817	4962	6451
13	Lawienat Maure	95	105	137	178
14	Madina Gourbel	217	241	313	407
15	Makana	1319	1464	1903	2474
16	Niogoméra	2477	2749	3574	4647
17	Topokané	294	326	424	552
18	Yaguiné Banda	1238	1374	1786	2322
19	Yarka	1430	1587	2063	2683
20	Yélimané	2638	2928	3807	4949
21	Yélimané Sébé	966	1072	1394	1812
<b>Total</b>		<b>27216</b>	<b>30205</b>	<b>39272</b>	<b>51055</b>

Source RGPH 1998

### 3.3.MOBILITE DE LA POPULATION

La Commune Rurale de Guidimé connaît un fait migratoire ancien et soutenu tendant à devenir culturel. La mobilité dans la Commune est perceptible surtout dans l'analyse de la structure de la population selon le « Rapport diagnostic socio-économique de la Région de Kayes : 2001 » il ressort :

- en matière de structure par sexe, une nette prédominance des femmes sur les hommes avec 88 hommes pour 100 femmes. Les facteurs de cette prédominance sont dus d'après le même rapport à la mortalité infanto-juvénile qui affecte plus les garçons que les filles et le départ des adolescents (apprentissage et exode) vers les centres urbains et surtout l'émigration masculine très intense :

- quant à la structure par âge, la population est extrêmement jeune : 59,31 % a moins de 20 ans et 34,57 % a entre 20 et 59 ans ;
- avec le départ de 15% de la population totale, la Commune accuse un déficit en personnes actives. Le taux de dépendance a été estimé à 1,2 par actif ( Nombre de migrants/personne active).

Ces données sont complétées par le dénombrement effectué par la Mairie, l'OMRI (Office Montreuillois des Relations Internationales) et complété par les chefs de villages lors du Séminaire-Atelier, les migrants se répartissent par village comme suit :

Tableau N°5: Situation de l'émigration par village de la Commune de Guidimé

N°	Localités	Population P 2002	Migrants M	Rapport M/P %
1	Bandiougoula	3874	750	19,4
2	Diabaguéla	457	15	3,28
3	Diadié	359	5	1,39
4	Djel Mael	133	3	2,26
5	Dioncoulané	5476	800	14,61
6	Dougoubara	505	9	1,78
7	Gawa	321	60	18,69
8	Gninangouha	232	180	77,59
9	Guémou Kassé	1119	20	1,79
10	Guémou Neuf	1064	12	1,13
11	Guanguéssanou	1002	10	0,1
12	Kodié	3817	1500	39,3
13	Lawienat Maure	105	2	1,9
14	Madina Gourbel	241	15	6,22
15	Makana	1464	150	10,25
16	Niogoméra	2749	80	2,91
17	Topokané	326	140	42,94
18	Yaguiné Banda	1374	80	5,82
19	Yarka	1587	100	6,3
20	Yélimané	2928	35	1,2
21	Yélimané Sébé	1072	70	6,53
<b>TOTAL</b>		<b>32896</b>	<b>4036</b>	<b>12.26 Moy</b>

De l'analyse du tableau, il ressort qu'il y a 4036 migrants pour 32896 habitants soit en moyenne 1 habitant sur 12 émigre et généralement en France : ceci constitue un poids important pour la Commune.

Les migrants transitent par les pays limitrophes pour poursuivre leur chemin vers l'Afrique Orientale, Centrale et Equatoriale ou surtout vers l'Europe dans ce cas précis, les migrants vont en France et plus précisément à Montreuil.

A but essentiellement économique, la migration revêt un caractère quasi définitif et certains migrants ne retournent qu'après de longues années.

Une deuxième forme de déplacement de la population est l'exode rural qui peut aboutir souvent à l'émigration.

L'exode rural caractérisé par des déplacements temporaires parfois définitifs, provoquant un déséquilibre économique et social entre les villes et les campagnes.

Un troisième facteur de déplacement des populations réside dans la transhumance, qui est un mouvement spécifique aux éleveurs qui se déplacent à la recherche de pâturage et d'eau. La distance et la durée sont fonction de l'intensité de la pluviométrie.

En conclusion, on peut retenir que la Commune Rurale de Guidimé se caractérise par la dynamique de la mobilité des populations, par l'implication particulière en tant que partenaire des migrants dans le développement économique et social. Ainsi de nombreux investissements ont été réalisés dans les domaines de l'hydraulique villageoise, de l'éducation et de la santé par les migrants soutenus par les associations villageoises en réponse au déficit d'infrastructures, à l'enclavement et à l'analphabétisme des populations de la Commune.

## 4. ECONOMIE

### INTRODUCTION

La Commune Rurale de Guidimé a une économie essentiellement agricole avec comme cultures principales le sorgho, le maïs et l'arachide qui occupent plus de 85% de la population active. Le secteur de l'élevage tributaire des habitudes séculaires (élevage domestique) reste un élevage extensif et de prestige.

Les activités du secteur secondaire sont quasi inexistantes malgré leur nécessité. Le reste des activités économiques est dominé par le secteur tertiaire avec le commerce ou la contre bande est beaucoup pratiquée.

L'économie de la Commune est fortement soutenue par l'apport des migrants.

### 4-1.SECTEUR PRIMAIRE

#### 4.1.1 Agriculture :

L'agriculture, activité dominante dans l'économie de la Commune est pratiquée sous 2 formes à savoir : une culture hivernale et une culture de décrue ou de contre saison.

Culture hivernale :

Elle concerne principalement le maïs, le sorgho et l'arachide et dans une moindre mesure le niébé et le riz fluvial.

Culture hivernale

Tableau N°6 Données statistiques sur la production agricole des cultures hivernales de Yélimane (2001-2002)

Cultures	Superficies (HA)			Rendements (kg/ha)		Production (Tonnes)	
	Prévision	Réalisation	Récoltées	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Maïs	2250	1560	900	900	513.3	2025	462
Sorgho	6700	6365	3820	8505	590	5695	2253.2
Arachide	4500	3825	1148	850	450	3825	516.2

Source : SLACAER

Il ressort de ce tableau que la production est loin d'atteindre les espérances avec de faibles productions : le sorgho enregistre 39.5% des prévisions avec une production annuelle de 2253.2 tonnes, quant aux autres spéculations la situation est beaucoup plus inquiétante ; ainsi le maïs a 22.8% des prévisions pour une production de 462 tonnes et l'arachide 13.5% pour 516.2 tonnes de production.

Culture de décrue

Elle est pratiquée après l'hivernage et les principales spéculations sont : le sorgho , le maïs , le niébé , le pastèque Le maraîchage se pratique aussi en culture de décrue .

Tableau N°7 :Données statistiques sur la production agricole des cultures de décrue de Yélimané (2001-2002).

Cultures	Superficies (HA)		Rendements (kg/ha)		Production (Tonnes)	
	Prévision.	Réalisations	Prévisions	Réalisation	Prévisions	Réalisation
Maïs	3350	2850	837.5	680	2805.6	1938
Sorgho	4800	4320	1000	665	4800	2873
Niébé	4390	4170	431.35	350	1893.2	1459.5

Source : SLACAER

Les rendements des cultures de décrues ont été largement affectés par l'insuffisance des eaux et les mauvaises conditions atmosphériques (vents desséchants).

Le maraîchage est pratiqué collectivement ou individuellement et porte sur les spéculations suivantes : Laitue, choux, tomate, oignon, aubergine, gombo, carotte etc...

Il concerne 164 exploitants pour un hectare avec comme moyen d'exhaure les puisettes. Le maraîchage est fortement subventionné par l'ONG OXFAM et l'OMRI ( Office Montreuillois de Relations Internationales )

#### Rôle des migrants dans la production agricole

Les émigrants interviennent dans l'agriculture sous plusieurs formes :

en envoyant directement de l'aide financière pour appuyer l'agriculture et pour compenser les déficits ( en payant directement des vivres à partir des zones de production ou des lieux de vente comme à Bamako ) en soutenant les réalisations physiques ( aménagements de plaines, construction de digues etc ...)

Le tableau n°9 ci-après donne une idée de cette forme d'assistance :

**Tableau N°8 : Etat de financement des aménagements hydroagricoles**

Villages	Nature de l'ouvrage	Année de réalisat°	Superficie Ha	FINANCEMENT ( FCFA)			
				Migrants	Partenaires	Population	Total
Dioncoulane	Barrage/ retenue	1995-96	354	10000000	17428645	2840500	30269145
Bandiougoula	Surcr/mares	1993	34	308 000	2083030	-	4740030
Gory Banda	Surcr/ mares	en cours	-	-	-	-	-
Makana	Digues filtrantes.	1998	12.68	206875	2816035	3973000	7595920
Yarka		1998	-	-	-	-	-

SOURCE; ADR-Yélimané

#### 4.1.2. Elevage :

Dans la Commune il n'existe pas de zones d'élevage. Toutes les zones non cultivées constituent des zones de pâturage. Le cheptel est principalement constitué de bovins, caprins, ovins, asins et équins. La priorité est donnée aux petits ruminants et aux bovins

Il y a une faible prédominance de l'élevage dans l'activité économique. On rencontre également quelques transhumants venant de la Mauritanie autour des retenues d'eau en période sèche.

Les difficultés généralement rencontrées concernent :

- les conflits entre éleveurs et agriculteurs ; en effet en période sèche , les éleveurs viennent parquer leurs animaux aux abords des villages de la Commune ou dans des champs détruisant tout sur leur passage .Les conflits sont également occasionnés par les vols de bétail et le non respect des conventions et des textes réglementant les pâturages.
- l'insuffisance ou l'inexistence de pâturages dues au tarissement des mares et des points d'eau ;
- la divagation des animaux et l'insuffisance de l'aliment bétail. En effet en 2001 il y a eu 90 tonnes d'aliments bétail pour 200 tonnes de besoins exprimés ;
- le manque de suivi des animaux favorise des maladies . Les principales maladies rencontrées dans la Commune sont :la Pasteurellose, le Charbon symptomatique, la Péri pneumonie, la peste bovine etc ;
- les sous-produits de l'élevage ( peaux , lait etc .. ) sont insuffisamment valorisés ;

- Les aires d'abattage ne répondent pas aux normes.

#### 4.1.3. Pêche :

La pêche est pratiquée sur une courte période et en petite quantité:

- La pêche hivernale ( de Juillet à Août)
- et la pêche dans les mares ( d'Avril à Mai )

La pêche se pratique dans les mares ( Goumboko ,Gaky , Waly , Harané , Kouky , Diompo et Toya ) et dans les barrages de retenues à Dioncou, Laré et à Diagadramou.

Les types de poissons pêchés sont les carpes et les silures « Kumbléni »

Dans certaines mares comme les mares de Kossa , Bandiagoula et Toya on trouve des caïmans. Dans la mare de Bandiagoula il y a des caïmans sacrés.

Les produits de la pêche sont auto- consommés.

#### 4.1.4. Apiculture et aviculture :

Ces deux activités présentent un potentiel important non encore suffisamment exploité. Les méthodes généralement pratiquées sont de type traditionnel.

Le manque d'organisation et de matériels adéquats caractérise les deux activités.

#### 4.1.5. Cueillette et ramassage :

Ils sont presque insignifiants dans la Commune rurale à cause de l'inexistence de zones précises de cueillette et de ramassage. Les produits généralement rencontrés sont : le baobab, le jujubier et la datte sauvage.

#### 4.1.6. Production arboricole :

Elle est très peu pratiquée dans la Commune à cause du climat, cependant il existe quelques essences comme le manguier, le papayer, le bananier et le goyavier.

#### 4.1.7. Ressources en bois :

Il n'existe pas de forêt classée mais plutôt des zones protégées pour le reboisement. Les ressources sont très limitées à cause de certaines pratiques comme :

- la mutilation des arbres par les bergers;
- les incendies provoqués par les éleveurs;
- la délivrance anarchique de permis de coupe etc.

#### 4.1.8. Chasse :

Il n'existe pas de périmètre défini pour la chasse car la faune est pauvre.

Les perdrix, les chacals, les tourterelles, les hyènes, les sangliers et les singes sont les principaux produits de la chasse.

### 4.2. SECTEUR SECONDAIRE :

Ce secteur couvre l'industrie et l'artisanat

#### 4.2.1. Industrie :

Elle est inexistante mais des potentialités existent comme l'exploitation du schiste.

#### 4.2.2. Artisanat :

Les activités artisanales sont : menuiserie- bois, maçonnerie, menuiserie métallique, bijouterie, cordonnerie et la boulangerie. Toutes ces activités sont pratiquées par les hommes, qui sont regroupés en une association de 104 membres. Cependant il y a 85 femmes qui mènent des activités de teinturerie et de savonnerie

L'artisanat se caractérise par son manque d'organisation et de formation des artisans.

### 4.3. SECTEUR TERTIAIRE :

Il est constitué de commerce, de tourisme et d'hôtellerie et transport

#### 4.3.1. Commerce

Il a été dénombré 219 détaillants qui ont pris des patentes pour l'année 2002, malgré ce nombre élevé il n'y a pas plus de 25 boutiques dans la ville de Yélimané

Selon les informations recueillies auprès des impôts les détaillants sont surtout des intermédiaires entre les migrants et les familles et chaque fin du mois ils reçoivent de l'argent de l'Europe et ils vont payer les produits de premières nécessités (lait, sucre, riz, etc.) et les distribuent dans les familles bénéficiaires.

Le commerce s'articule autour du marché qui fait office de gare routière : on y trouve des étalagistes, des boutiquiers ainsi que des vendeurs de riz, de bois, de lait frais et deux gargotes...

Il y a lieu de remarquer que les prix des produits sont très élevés malgré le nombre important de commerçants.

#### 4.2.2. Tourisme et hôtellerie :

Le tourisme est inexistant, cependant on trouve des lieux touristiques comme les écritures de Archinard ( à coté de l'aéroport ), la fosse commune des Hammalis, la première maison coloniale appelée maison d'Archinard, la colline de Makana (où se trouve selon la légende la nouvelle mariée transformée en pierre).

Il existe également des zones d'attraction qui sont à valoriser comme le vestibule de Toya , le château d'eau de Diompo et les différentes mares qui contiennent des caïmans sacrés.

Quand à l'hôtellerie, il n'existe pas d'hôtel dans la Commune et dans la ville de Yélimané cependant il existe des lieux d'hébergement comme le campement et les chambres de passage de OMRI.

Le tourisme est inexistant cependant il y a des endroits touristiques comme « La main d'Archinard », la Fosse Commune des Hammalistes, la marée de Goumbougou, une colline représentant la nouvelle mariée déçue et la tombe de Cheick Akaou.

#### 4.3.3. Transport :

Les statistiques fournies par la Douane attestent l'importance du trafic de marchandises entre Kayes et Yélimané et entre Yélimané-Bamako via Nioro.

Tableau N°9 : Importation de marchandises directement mises a la consommation a Yélimané par mois.

PRODUITS	Poids Brut (tonnes)	PU (Fcfa)	MONTANT Fcfa
Riz	120	240000F/T	28 800 000
Mil-sorgho	100	200000F/T	20 000 000
Sucre	100	350000F/T	35 000 000
Farine	120	300000F/T	36 000 000
Huile	2200 litres	800F/L	1 760 000
Niébé	2	350F/kg	700
Lait en poudre	20	2000F/kg	40 000
Arachide	60	450000F/T	15 000 000
Poisson fumé	2	2000F/kg	4 000
Divers	30	ff	
Total:			136 594 700

Source : Douanes

Ainsi les produits de première nécessité consommés par mois à Yélimané sont estimés à 136 millions de Fcfa par mois soit 1 680 millions Fcfa par an

#### CONCLUSION :

L'agriculture occupe plus de 85% de la population active de Yélimané, mais la production reste insuffisante. Le déficit est comblé par les apports des migrants installés principalement en France. Tout effort d'aménagement du territoire Communal doit tendre vers la création de conditions propices au retour de ces migrants.

Le développement d'activités d'appoint que sont le commerce et l'artisanat doit être également encouragé par la création de zones et d'équipements qui leur sont réservés.

## 5. VOIRIE, RESEAUX DIVERS, ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

La ville de Yélimané souffre d'un manque ou d'une absence de réseaux de communication, de services et d'infrastructures urbaines essentielles :

- Voirie non aménagée ;
- Absence ou insuffisance de réseaux d'assainissement, d'électricité, d'adduction d'eau et de téléphone.

### 5.1 VOIRIE :

On distingue deux sortes de voirie : la voirie classée et la voirie non classée.

#### 5.1.1 Voirie classée :

La commune est traversée par deux routes classées :

- a) **La route régionale N° 3 (RR3)** d'une longueur de 141 km bitumée relie Kayes à Yélimané. Elle a été réalisée dans le cadre de la coopération décentralisée (Yélimané-Montreuil). Les migrants et la ville de Montreuil sont à l'origine de ce projet de bitumage.
- b) **La route régionale N° 5 (RR5) en terre** d'une longueur de 202 km, reliant Dialaka à Nioro en passant par Yélimané, Kirané, est en très mauvais état.

#### 5.1.2 Voirie non classée :

Ce sont des pistes de liaison et la voirie urbaine.

##### a) Pistes de liaison :

Elles relient Yélimané aux différents villages de la commune ou aux communes voisines.

Il s'agit :

1- La piste Yélimané – Fanga en passant par Tagaba et Soumpou :	longueur	30 Km
2- La piste Yélimané – Niogoméra :	longueur	7 km
3- La piste Yélimané – Bandiougoula en passant par Kodiè :	longueur	7 km
4- La piste Yélimané – Diabaguéla au Nord-Est :	longueur	4 km
5- La piste Yélimané – Guémou Neuf :	longueur	5 km .
6- La piste Yélimané – Dionkoulané :	longueur	9 km
7- La piste Yélimané – Kanguéssanou en passant par Diadji		
8- Topokoné , Yaguiné Banda ,Gninangoha au Sud :	longueur	35Km
9- La piste Yélimané – Kodiè – Guémou Kassé :	longueur	32Km

D'une longueur totale de 139 Km avec des emprises variables de 2 à 15m, ces pistes en général ne sont pas aménagées. Elles sont presque toutes impraticables à certains moments de la saison des pluies.

Sur certaines pistes des radiers sont réalisés en blocs de pierres ( gabionnage ).

##### b. Voirie urbaine

Compte-tenu de l'importance des flux, des voies ou tronçons de voies ont été identifiés.

Tableau N°10 : Voirie urbaine

N°	Voies	Debut	Fin	Long Km	Emprise (ml)	Orientation
1	A	Sud hôpital	Sud aérogare	0,45	20	Est-Ouest
2	C	N-O lotissement 83	Sud EDF	0,58	20	Est-Ouest
3	D	Yélimané Sébé	Sud ADR	1,13	20	Est-Ouest
4	E	S-O lotissement 83	Voie de contour à l'est	1,60	20	Est-Ouest
5	F	Sud lotissement 83	Pylône ORTM	0,79	15	Est-Ouest
6	G	Entre EDF et logement 1 <sup>er</sup> Adjoint	Voie de contour à l'Est	0,83	15	Est-Ouest
7	J	Cimetière	Sud lotissement 83	0,33	20	Nord-Sud
8	K	Eaux et forêts	Voie F	0,46	15	Nord-Sud
9	L	Entre groupe scolaire et camp des gardes	Résidence du CDT	0,89	15	Nord-Sud
10	M	Est aérogare sur la voie A	Voie F	0,700	15	Nord-Sud
11	Route bitumée RR3	Voie A	Gendarmerie	0,87	40	Nord-Sud
<b>Total</b>				<b>8.63</b>		

Dans l'ensemble la voirie n'a pas fait l'objet d'aménagement.

## 5.2 ALIMENTATION EN EAU:

L'accès à l'eau potable reste une priorité, en terme de quantité disponible pour l'alimentation et de qualité par rapport à l'objectif de santé publique. Les besoins en eau potable de la commune de GUIDIME ne sont couverts qu'à 24%. C'est le taux le plus faible de tous les cercles de Kayes.

### *5.2.1. Situation de l'eau à Yélimané*

A Yélimané il existe un mini réseau pour l'alimentation en eau potable. Ce réseau est constitué par :

- un forage ( implanté à l'entrée de Yélimané près de la RR3) équipé d'une pompe (4m<sup>3</sup>/H ) et de générateurs ( trois générateurs dont deux de 7,5KVA fonctionnent par alternance et un troisième de secours de 5KVA) ;
- un château d'eau ( implanté à coté des bâtiments du Cercle ) de 30m<sup>3</sup> ; le réservoir est métallique et les supports sont en béton armé ;
- des canalisations ;
- des bornes fontaine et des branchements individuels.

Il y a 50 branchements individuels et 14 bornes fontaines dont 12 fonctionnels. Ce qui est nettement insuffisant.

Le pompage étant presque égal à la consommation, le château joue un rôle de transit.

Le réseau est géré par un comité de gestion.

Il existe 3 puits à grand diamètre et un forage équipé de pompe CIWARA à Yélimané

### 5.2.2. Situation de l'eau dans les villages de la Commune

Les forages et puits à grand diamètre dans les environs sont récapitulés dans le tableau suivant :

**Tableau N° 11 : Situation de l'eau potable dans les villages de la commune**

N°	Villages	Puits grand diamètre	Forage	Adduction d'eau Potable
1	Niogoméra	60	1	-
2	Makana	8	2	-
3	Topokoné	2	2	-
4	Yaguiné Banda	10	2	1
5	Gninangoha	3	-	-
6	Gawa	3	-	-
7	Kanguéssanou	4	1	-
8	Diadié	2	-	-
9	Yarka	8	3	-
10	Dioncoulané	35	1	1
11	Guémou- Neuf	5	1	-
12	Madina Gourbel	2	-	-
13	Diabaguéla	2	-	-
14	Guémou Kassé	1	-	-
15	Kodié	20	1	-
16	Bandiougoula	4	3	-
17	Dougoubara	2	1	-
18	Yélim-Sébé	4	2	-
19	Djel Maël	1	1	-
20	Lawenat Maure	1	1	-
	<b>TOTAL</b>	<b>213</b>	<b>22</b>	<b>2</b>

### 5.3 ELECTRICITE:

Le réseau d'électricité géré par EDF ( Energie de France ) en partenariat avec les ressortissants de Yélimané émigrés en France à travers la Société de Services Décentralisée ( SSD ) a été réalisé en 1999. Ce réseau dessert Yélimané et Yélimané Sébé, et est constitué par une centrale de trois (3) groupes électrogènes ( 60 , 7.5 et 5.5 KVA) et des points d'éclairage public .

Il y a 62 abonnés et 15 points d'éclairage public ( 10 à Yélimané et 5 à Yélimané Sébé ). La construction des locaux de la Centrale et la fourniture des groupes électrogènes ont été financées par les migrants.

Les problèmes rencontrés en matière d'électricité sont :

- la non-utilisation de compteur, l'abonnement se fait sur la base d'appareils installés (ampoules et prises);
- La fourniture d'électricité est nocturne et ne dure que cinq (5) heures (de 19 heures à 0Heure).
- La centrale est sous-exploitée car il faut au moins 500 abonnés pour rentabiliser l'investissement.
- Les prises en charge des abonnements sont assurées par les migrants.

- Les services de l'Etat ne sont pas branchés.
- L'Energie du Mali (EDM) n'est pas associée à la gestion et à la maintenance.

#### **5.4. TELECOMMUNICATION , RADIO ET MEDIA:**

##### 5-4-1 Téléphone :

Dans la commune il n'y a que Yélimané et Dionkoulané qui sont desservis par la SOTELMA par l'intermédiaire des antennes de relais de Dialaka et Binéla.

Le nombre de lignes fonctionnelles est de 48 à Yélimané dont 15 pour l'Administration, 4 pour les cabines téléphonique et 19 privés; et 36 à Dionkoulané.

Les possibilités sont de 64 lignes dans chacun des deux villages.

La téléphonie est rurale dans tout le cercle ( batteries solaires ).

Les téléphones satellitaires existent dans les villages suivants: Niogoméra, Kodiè, Bandiougoula et Makana.

##### 5-4-2. R.A.C ( Réseau Administratif de Commandement ) :

Le RAC existe dans chacune des structures suivantes :

- Gendarmerie
- Cercle
- Centre de Santé
- Service de la Protection des Végétaux (PV)
- Douane
- Service Local de la Conservation de la Nature (CLN)
- Comité de Gestion de l'Adduction d'eau
- OMRI
- BDM

Dans la Commune il en existe à Niogoméra (Fondation STROM), Bandiougoula (CSCOM) et Dionkoulané (CSCOM).

##### 5-4-3 Radios et Télévision :

L'Office de Radio-diffusion et Télévision Malienne (ORTM) couvre la Commune dans un rayon de 55 Km en FM.

Il existe également une radio de proximité implantée à Dougoubara et appelée Radio Rurale de Yélimané.

La Radio Rurale de Kayes est captée à Yélimané de 9H à 15H et de 19H à 22H.

#### **5.5 ASSAINISSEMENT:**

##### 5-5-1 Drainage des eaux pluviales :

En absence de tout réseau de drainage, les eaux pluviales de Yélimané s'écoulent naturellement vers les exutoires que sont les mares et les rivières temporaires en fonction de l'orientation des pentes naturelles du terrain et des possibilités laissées par l'action des hommes.

Ainsi à Yélimané les eaux s'écoulent suivant les pentes naturelles vers des exutoires suivants :

- A l'Est et à l'Ouest vers des mares
- Au Nord dans la nature
- Au Sud vers la rivière Térékolé par l'intermédiaire de la rivière Souroukoudinguè qui n'existe que pendant la saison des pluies

### 5-5-2 Evacuation des eaux usées et des excréta :

Il n'existe pas de système d'évacuation des eaux usées à Yélimané. Celles-ci sont drainées à travers une saignée effectuée dans le mur clôture, vers des puisards implantés dans la rue.

Les toilettes ont des fosses creusées à même le sol. Des parois par des matériaux étanches ) et leur couverture se fait de plusieurs manières ( plaques épaisses de pierres de taille, ensemble bois tôles et terre )

Cependant les services administratifs et privés ont des systèmes de fosse septiques et des latrines améliorées ( fosses revêtues et couverture en dalles en béton armé ) .

D'une façon générale les excréta sont enlevés manuellement et transportés directement dans la nature par des charrettes.

A la demande des populations un spiros vient de Kayes sur commande de la Mairie.

### 5-5-3 Evacuation des déchets solides :

A Yélimané les déchets solides sont principalement constitués par les ordures ménagères, les restes des produits agricoles et des déchets biomédicaux produits au Centre de Santé.

Il n'existe pas de système de gestion de l'évacuation des déchets solides ( inexistence de GIE).

Les déchets (surtout les ordures ménagères ) sont déposés parfois dans la rue et de façon anarchique.

Il existe un incinérateur au Centre de Santé pour les déchets biomédicaux.

## 5.6 ENVIRONNEMENT:

### 5-6-1 Végétations

Les problèmes ayant trait au couvert végétal sont :

- l'absence de végétation de reboisement dans la Commune ;
- le déboisement et absence des terres de cultures ;
- l'absence de forêt classé, ceci entraîne l'utilisation incontrôlée des terres de la Commune.

### 5-6-2-Cours d'eau et mares :

Le problème que l'on rencontre dans ce domaine est l'assèchement des mares pendant la saison sèche

### 5-6-3 Erosion :

L'érosion des terres est assez prononcée dans la Commune, ceci est dû principalement à la sécheresse et à l'action des hommes. Cette érosion se traduit sur le terrain par des ravinements et des éboulements de terrain.

## 6. TRANSPORT ET CIRCULATION

### 6.1. TRANSPORT

#### 6.1.1. Etat et organisation du transport dans la Commune

Le transport à l'intérieur de la Commune est essentiellement assuré par les charrettes et des véhicules tout terrain.

Quant au transport inter-urbain ou inter-états (Mauritanie), il est assuré par des camionnettes-bâchées, des véhicules tout terrain et des camions.

Le transport est très peu développé dans la Commune en raison de l'état des infrastructures routières.

Le transport des marchandises et des hydrocarbures est assuré par des camions remorques et des citernes.

Il y a deux stations d'essence à Yélimané : Station SAD-OIL et Station SAHEL.

#### a) Syndicats des Transporteurs

Il n'existe pas de syndicat de transporteurs mais une Coopérative des Transporteurs Routiers (CTR) qui regroupe les transporteurs routiers urbains et inter-urbains. Elle perçoit les différentes taxes de sortie des véhicules et organise le transport.

#### b) Sociétés ou Compagnies de Transport

Il existe deux compagnies de transport à Yélimané : Ghana transport et la CTR et une multitude de petits transporteurs qui possèdent des véhicules tout terrain (Land Rover, Land Cruiser etc.)

#### 6.1.2. Types de transport

##### a) Transport urbain

Le transport urbain est inexistant à Yélimané.

##### b) Transport inter-communal

Il est assuré par la CTR. Les liaisons effectuées sont :

- Yélimané- Kirané : 60 km ;
- Yélimané-Fanga ; 45 km ;
- Yélimané-Gory : 22 km ;
- Yélimané-Yaguiné : 18 km.

Ce sont des petits véhicules (4x4) Land Cruiser qui assurent la liaison.

##### c) Transport inter-urbain

Il est assuré sur trois (3) axes principaux suivants :

- Yélimané-Kayes : 140 km ;
- Yélimané- Bamako en passant par Niioro du Sahel : 560 km ;
- Yélimané- Niioro du Sahel : 120 km.

##### d) Transport Aérien

Il existe une Compagnie de Transport Aérien à Yélimané : Société Avion Express (SAE), qui effectue deux vols réguliers par semaine : Lundi et Jeudi. Les liaisons sont Bamako-Yélimané-Kayes et Kayes-Yélimané-Bamako. Parfois l'avion atterrit à Niioro du Sahel

### 6.2. CIRCULATION-SECURITE

Les problèmes liés à la circulation et à la sécurité sont :

- l'impraticabilité des pistes rurales pendant la saison des pluies à cause de leur état et des cours d'eau sans ouvrages de traversée ;
- l'absence de gare routière ;
- l'absence de locaux pour le secteur de transport ;
- l'absence de panneaux de signalisation sur les grandes artères ;
- le manque de sensibilisation des citoyens sur le code de la route.

## 7. EQUIPEMENTS EXISTANTS

Les équipements collectifs de la ville de Yélimané peuvent être répartis en huit (8) grandes catégories :

1. Equipements administratifs ;
2. Equipements scolaires
3. Equipements socio-sanitaires ;
4. Equipements marchands ;
5. Equipements sportifs et culturels,
6. Equipements touristiques et de loisirs.
7. Equipements culturels,
8. Equipements de sécurité,

### 7.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Les équipements administratifs situés sur le territoire de la Commune de Guidimé ne sont pas nombreux et la plupart d'entre eux sont localisés à Yélimané, chef lieu de cercle et de Commune.

#### 7.1.1. Equipements de niveau Cercle

Il s'agit de :

- Bureaux et résidences des Préfets  
Ils ont été construits entre 1891 et 1918 mais les plus anciens sont la résidence du Préfet, les bureaux du Cercle et la résidence de l'Adjoint au Préfet :
  - Les bureaux sont dans un seul bâtiment comportant 5 pièces et deux grandes vérandas: le Bureau du Préfet, celui de l'adjoint au Préfet, deux bureaux pour le secrétariat et la Salle d'attente et une salle polyvalente ;
  - La résidence de l'Adjoint au Préfet semble être le premier bâtiment construit par Archinard en 1891 , il comporte un bâtiment composé de deux salons et deux chambres à coucher et une annexe constituant la cuisine et la loge du gardien.
  - La résidence du Préfet située au Sud de la ville est un grand bâtiment à étage ( R+1) avec 5 pièces et une annexe qui semble être une salle d'audience.
 Tous ces bâtiments ont été construits en pierres (Schiste noir) extraites à Yélimané

- Zone d'Alphabétisation et d'Expansion Rurale ( ZAER).  
C'est un bâtiment en banco et en mauvais état composé de deux (2) bureaux
  - une salle de réunion ;
  - un bureau du chef ZAER.
- Service local de Contrôle et de la réglementation (SLCR)  
C'est une structure composée de deux bâtiments :
  - un bâtiment pour les bureaux
  - un bâtiment pour le logement et une toilette extérieure.

Ces bâtiments sont en état moyen, construits en dur et couverts de tôles ondulées.

Le personnel comprend trois agents.

- Service de Conservation de la Nature

Il comporte 3 bâtiments :

- deux bâtiments pour le logement comportant chacun 3 pièces et une toilette ;
- un bâtiment pour les bureaux avec 3 pièces et une toilette extérieure.
- L'état des bâtiments est acceptable.
- Le personnel est composé de 3 agents.

- Conseil de Cercle :  
Il n'a pas de locaux et occupe un bureau de 3 pièces à la Maison des Jeunes ; C'est un bâtiment en mauvais état et en banco.
- Centre de Conseil des Communes :  
Il occupe une pièce à l'OMRI et emploie 3 agents.
- Service des Impôts : en location à Dagaganakoti, il occupe un bâtiment de 2 pièces en banco en mauvais état. Il y a un seul agent.
- Palais de justice  
Il occupe les locaux de l'ex-UDPM ( Union Démocratique du Peuple Malien): ce bâtiment construit en béton comporte 3 bureaux (1 pour le juge, 1 pour le greffier et 1 servant de Secrétariat).  
Le personnel est au nombre de 3 plus un interprète bénévole.
- Service Local d'Appui Conseil pour l'Aménagement et l'Equipement rural (SLACAER).  
Il est composé de:
  - un bâtiment construit en banco en mauvais état composé de 3 bureaux ;
  - un logement de 6 pièces, une cuisine extérieure et un magasin..
 Il emploie 13 agents.
- Service de la Jeunesse :  
Nouvellement crée, il ne dispose que d'un seul bureau en mauvais état à la Maison des Jeunes.
- Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA)  
Le bâtiment est construit en dur et est composé de pièces servant de bureaux et de cabine téléphonique.  
La SOTELMA est implantée dans le quartier dit Administratif  
Le personnel est composé de 4 agents.
- Office National des Postes (ONP ) : Situé au quartier Administratif, il comprend deux bâtiments dont un servant de bureaux constitué de 4 pièces et l'autre servant de logement d'astreint de 3 pièces.

### 7.1.2. Equipement de niveau Communal

C'est le nouvel Hôtel de Ville composé de deux (2) nouveaux bâtiments qui ont été inaugurés à la fin du Séminaire-Atelier qui a servi à l'élaboration du présent SDAU :

- un bâtiment de 3 pièces abritant les bureaux : du Maire, du Secrétaire Général et une salle polyvalente ;
- un bâtiment annexe comprenant les latrines et le logement du gardien.

Ces bâtiments sont la propriété de la Commune de Guidimé dont la réalisation a été financée sur fonds propre de la Mairie avec l'appui de l'OMRI et des Migrants en France.

En conclusion on peut constater que la plupart des équipements sont en mauvais état, insuffisants, exigus et insalubres. Ils nécessitent pour la plupart, soit une réhabilitation ou une rénovation; soit des nouvelles constructions ou des extensions.

### 7.1.3. Organismes de Développement

Ce sont principalement les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les Associations de développement.

Ce sont :

- l'Association des jeunes pour le Développement de Yélimané; qui n'a pas de locaux.
- la CAFO (Coordination des Association Féminines) ne dispose pas de locaux ;
- l'Office Montreuillois deS Relations Internationales) (OMRI) : c'est une ONG qui est l'Agence d'exécution du Jumelage Montreuil-Yélimané. Son siège est une réalisation importante comportant :

- 4 bureaux ;
- une salle de conférence ;
- 5 chambres individuelles avec toilettes;
- 3 chambres de 6 lits chacune.

L'OMRI joue un rôle très important dans les relations Montreuil et Yélimané.

- l'Association pour le Développement Rural (ADR) est une ONG nationale appuyée par plusieurs bailleurs de fonds et qui intervient dans le développement rural, l'alphabétisation et l'appui aux femmes productrices. Elle a financé un bâtiment de 4 pièces servant de bureaux qui est en voie d'achèvement.

#### 7.1.4. Etablissements financiers de la place :

Il existe à Yélimané deux établissements financiers : la Banque de Développement du Mali SA (BDM-SA) et la Caisse d'Epargne.

La Succursale de la BDM, située au quartier Administratif face à la Station SADE OIL est en location.

La Caisse d'Epargne étant une action initiée par les femmes de Yélimané n'est pas encore fonctionnelle.

Le tableau ci-dessous, donne la situation des équipements administratifs de la Ville de Yélimané.

**Tableau N°12 : Situation des Equipements Administratifs**

N°	Désignation	Localisation	Superficie m <sup>2</sup>	Date	Etat	Matériaux	Observations
1.	Hôtel de Ville	Quartier Adm	500	10/20 02	Neuf	parpaing	Non équipé
2.	Bureaux Cercle	Quartier Adm	1000	1891- 1918	Moyen	Pierres	A réhabiliter
3.	Résid Préfet	Quartier Adm	1000	1891- 1918	Passable	Pierre	A réhabiliter
4.	Résidence Adj	Quartier Adm	1000	1891	moyen	Pierre	A réhabiliter
5.	SLCN	Quartier Adm	500	1974	moyen	parpaing	A rénover
6.	Service Impôts	Daganakouti	-	-	Moyen	banco	En location
7.	Conseil Cercle	Sénéfokunda	-	1962	Passable	Banco	En location
8.	C- C- C	Quartier Adm	-	1997	Bon	parpaing	Logé à OMRI
9.	Palais Justice	Quartier Adm	-	1989	Moyen	Pierre	A équiper
10.	SLACAER	Quartier Adm	500	1973	Moyen	banco	A reconstruire
11.	Maison d'Arrêt	Quartier Adm	150	2002	Bon	parpaing	Petit
12.	SOTELMA	Quartier Adm	1500	1997	moyen	parpaing	Locaux insuf
13.	ONP	Quartier Adm	500	1987	moyen	parpaing	Locaux insuf
14.	S/Jeunesse	Sénéfokunda	-	1962	Passable	Banco	Maison jeunes
15.	OMRI	Quartier Adm	5000	1997	bon	Parpaing	Bien aménagé
16.	ADR	Quartier Adm	500	2002	bon	Parpaing	Const inach
17.	CAFO	-	-	-	-	-	Pas de locaux
18.	BDM	Quartier Adm	-	-	-	-	En location
19.	Caisse Epargne	-	-	-	-	-	Non fonctlle

## 7.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES

### 7.2.1. Centre d'Animation Pédagogique (CAP)

Le CAP abrite quatre bâtiments:

- un bâtiment comportant 8 bureaux, un secrétariat, 2 salles de formation, une bibliothèque et 7 toilettes ;

- un logement de gardien
- un bâtiment contenant 2 chambres de passage
- un logement affecté au Directeur

Il emploie 22 agents dont un planton, un chauffeur et un gardien.  
Les locaux sont nouvellement construits.

### 7.2.2 Le premier cycle de l'Enseignement fondamental

La Commune de Yélimané compte une école de 1<sup>er</sup> cycle dans la ville de Yélimané et une école dans chacun des villages suivants :

- Bandiougoula ;
- Kodié ;
- Kanguéssanou ;
- Makana ;
- Yarka.

**Tableau N°13: Répartition et effectifs des établissements de premier cycle de la Commune de Guidimé. (Année scolaire 2001-2002)**

N°	1 <sup>er</sup> Cycle Fondamental	Nbre de Classes	Nbre d'élèves			Moyenne par classe	Personnel	
			Filles	Garçons	Total		H	F
1	Yélimané	3	40	113	153	51	2	5
2	Bandiougoula	6	77	257	334	55.6	4	1
3	Dioncoulané	4	27	173	200	50	3	1
4	Kanguéssanou	1	31	39	70	70	1	1
5	Kodié	4	89	134	223	55.75	4	0
6	Makana	2	42	75	117	58	2	
7	Niogoméra	3	113	159	272	58.5	3	2
8	Yarka	2	25	42	67	33.2	2	
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>444</b>	<b>992</b>	<b>1436</b>	<b>54</b>	<b>21</b>	<b>10</b>

Source : CAP Yélimané

Le tableau N°10 fait apparaître :

- un effectif pléthorique dans les écoles;
- le personnel enseignant féminin représente 32% de l'effectif total.

En conclusion, on peut retenir que ces établissements sont caractérisés par:

- des salles de classes surchargées;
- des locaux insuffisants et;
- une insuffisance de personnel enseignant et de matériels didactiques;
- le nombre moyen d'élèves par classe est de 54, ce qui est élevé.
- La distance qui sépare l'école des quartiers est grande.

### 7.2.3 Le second cycle de l'Enseignement fondamental:

Il existe dans la Commune un seul établissement d'enseignement fondamental de second cycle situé à Yélimané. Il comporte 3 classes pour 154 élèves dont 40 filles et 113 garçons soit une moyenne de 51 élèves par classe. Son personnel enseignant est composé de 5 hommes.

#### 7.2.4. Centres d'Education pour le Développement CED (ex centre d'alphabétisation)

Il existe un CED dans chacun des villages suivants : Yélimané, Topokané et Guémou .  
Le CED de Topokané n'est pas fonctionnel.

#### 7.2.5. : Medersas :

Il en existe 5 dans la Commune de Guidimé : Yélimané Sébé.Kodié, Topokané, Dioncoulané et Yaguiné Banda

**Tableau N°14 Situation des équipements scolaires des villages**

N°	Localisation	Superficie m <sup>2</sup>	Date
1	Yélimané Zone aéroportuaire	10000	1914
2	Bandiougoula	10000	1988
3	Dioncoulané	10000	1989
4	Kanguessanou	10000	2001
5	Kodié	10000	1991
6	Makana	8000	1997
7	Niogoméra	10000	1996
8	Yarka	10000	1996

#### **Conclusion**

La Commune de Guidimé n'est pas dotée suffisamment d'infrastructures scolaires adéquates et ne possède pas de personnel enseignant en nombre suffisant. Il n'y a qu'un seul établissement de second cycle pour toute la Commune.

### 7.3 EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES

Les équipements socio-sanitaires situés sur le territoire de la Commune de Guidimé sont de deux niveaux:

#### 7.3.1. Equipements de niveau Cercle

Le Centre de Santé de Référence

Construit en 1950 par Jacquemont, il est composé de 7 bâtiments en bon état, construit en pierre pour les premiers bâtiments et en ciment pour les autres.

- Le centre de Santé est reparti comme suit :
  - Le bloc des entrées qui comprend :
    - une salle de tri ;
    - une salle de RAC ;
    - un dépôt de vente .
  - Le bloc administratif comprenant :
    - Le bureau du médecin ;
    - Le bureau du gestionnaire comptable ;
    - Le bureau du service médical ;
    - Un secrétariat et une salle de réunion.
  - Un bloc dispensaire comprenant :
    - Une salle de consultation
    - Une salle des infirmiers;
    - Une salle de Programme Elargie de Vaccination ;
    - Une salle de garde ;
    - Une salle de pansement-injection ;
    - Un bureau du service d'hygiène ;
    - Un laboratoire ;
    - Un dépôt répartiteur ;
    - Un bloc de 2 latrines.
  - Une maternité composée de :
    - Une salle de consultation sage-femme ;
    - Une salle de consultation prénatale ;
    - Une salle de garde ;
    - Une salle des accouchées ;
    - Une salle d'accouchement ;
    - Une dentisterie ;une salle d'informatique :
  - Le bloc opératoire comprend:
    - Une salle de préparation des malades ;
    - Deux salles de préparation des chirurgiens ;
    - Un magasin d'équipements matériels ;
    - Une salle de stérilisation ;
    - Une buanderie.
  - Un pavillon d'hospitalisation de chirurgie comportant;
    - Deux salles de 10 lits;
    - Un magasin ;
    - Une salle de pansement.
  - Le bloc d'hospitalisation médecine comprend :
    - Deux salles de capacité de 3 lits chacune;
    - Deux latrines.
- Le personnel comprend:
  - Cinq médecins généralistes ;
  - Sept techniciens supérieurs de santé ;
  - Cinq techniciens de santé
  - Deux infirmiers de santé ;

- Une secrétaire ;
- Deux chauffeurs et deux manœuvres.

Le Centre de Santé de référence est en bon état.

### 7.3.2. Equipements de niveau Communal.

Ce sont des Centres de Santé Communautaire (CSCOM)  
Dans la Commune de Guidimé il y a :

- ✓ Trois CESCO dans les villages suivants:
  - Dioncoulané ;
  - Kodié ;
  - Bandiougoula.
- ✓ Un centre de santé avancé à Kanguéssanou.

### 7.3.3. Equipements socio- sanitaires privés

Les équipements privés de la ville Yélimané sont :

- Un cabinet de soin qui est fermé actuellement;
- Une Officine vétérinaire.

Tableau N°15 Situation des équipements socio-sanitaires de la Commune

N°	Désignation	Localisation	Superficie m <sup>2</sup>	Date	Etat	Matériaux	Observations
1	Centre de santé de Référence	YELIMANE	10000	1957	Bon	Parpaing	Extension en cours
2	CSCOM	Dioncoulané	-	1976	Moyen	Parpaing	4 agents
3	CSCOM	Kodié	-	-	bon	Parpaing	3 agents
4	CSCOM	Bandiougoula	-	-	Bon	Parpaing	3 agents
5	Poste de santé avancée	Kanguéssanou	-	2000	Bon	Parpaing	2 agents

## 7.4. EQUIPEMENTS MARCHANDS

Les équipements marchands dans la Commune de Yélimané sont :

### 7.4.1 Marché Central

Le marché central est situé au centre de la ville de Yélimané, à côté de la gare routière et de la tribune.

On y dénombre une trentaine de commerçants et détaillants. Les produits vendus au marché sont essentiellement des produits agricoles, alimentaires et manufacturés de consommation courante (venant pour la plupart de Bamako et de Mauritanie).

Le marché connaît les problèmes suivants :

- absence de latrines ;
- exigüité;
- étals non aménagés;
- manque de point d'eau potable et d'éclairage.

### 7.4.2. Foires :

Il existe trois foires hebdomadaires dans la Commune de Guidimé à :

- Makana : jour de foire Jeudi ;
- Bandiougoula : jour de foire Samedi
- Diongoulané : jour de foire Lundi

#### 7.4.3. Gare Routière

Il n'existe pas gare routière à Yélimané. Cette activité est menée entre la place publique, la tribune et le marché.

#### 7.4.4. Aire d'abattage

Elle est située sur la route de Niongoméra. Elle connaît les problèmes suivants :

- l'absence de système d'assainissement;
- les effluents se répandent directement dans la nature ;
- l'accès difficile surtout en saison des pluies

La moyenne d'abattage par jour est de 1 bovin et 3 à 4 caprins.

#### 7.4.5. Marché à bétail

Il n'y a pas de marché à bétail dans la Commune de Guidimé.

Tableau N°16 Situation des Equipements Marchands

N°	Désignation	Localisation	Etat	Matériaux	Observations
1	Marché Central	Sénéfokunda	Embryonnaire	Banco et paillotes	Non aménagée
2	Aire d'Abattage	Sourakakunda	Embryonnaire	Plein air	Pas aménagement
3	Foire	Makana	Embryonnaire	Banco et paillotes	Jour Jeudi
4	Foire	Dioncoulalané	Embryonnaire	Banco et paillotes	Jour Lundi
5	Foire	Bandiougoula	Embryonnaire	Banco et paillotes	Jour Samedi
6	Marché	Lotissement 1983	Terrain nu		Pas de construction

#### **Conclusion**

Les équipements marchands de la Commune sont concentrés dans la ville de Yélimané. Ils constituent les pôles d'activités économiques très actifs et occupent une place de choix dans l'activité économique de la Commune.

Dans le cadre de la mise en place de la politique de Décentralisation, une attention particulière doit être accordée aux équipements marchands susceptibles d'être générateurs de ressources pour la Commune.

#### **7.5. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS**

La Commune Rurale de Guidimé est dépourvue d'équipements sportifs et culturels adéquats, cependant il existe à :

- Yélimané un terrain de football de fortune ou aire de jeux au nord-Ouest de la ville ;
- Dougoubara une radio rurale ;
- Bandiougoula, Dioncoulané, Kodié, Makana, Yarka et Diadié des aires de jeux.

## 7.6.EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

### 7.6.1 : Sites touristiques

Quatre sites touristiques existent dans la Commune de Guidimé:

- La main ou Paume ou l'écriture d'Archinard dans le domaine aéroportuaire à Yélimané;
- La fosse commune des Hammalistes à côté du SLCN à Yélimané;
- La mare sacrée de Goumbougou à Makana ;
- La mariée déçue sur la colline de Makana.

### 7.6.2 : Hôtels :

A Yélimané il n'existe pas d'infrastructures hôtelières, cependant il y a quelques structures d'accueil qui sont :

- Structure d'accueil à l'OMRI : comportant cinq (5) chambres indépendantes avec toilettes et trois (3) chambres de 3 lits chacune ;
- Campement administratif (7 chambres) et le Pied à Terre( 3 chambres et un salon avec toilettes intérieures). ;

## 7.7. EQUIPEMENTS CULTUELS :

### 7.7.1 : Mosquées :

Il existe 3 Mosquées à Yélimané dont une mosquée de Vendredi à Yélimané Sébé et une mosquée dans tous les villages de la Commune de Guidimé.

### 7.7.2 : Eglise :

Il y a une Eglise Catholique dans la ville de Yélimané.et une à Dioncoulané.

### 7.7.3 : Cimetières :

Il existe 5 cimetières à Yélimané dont un chrétien  
Dans chaque village il y a un cimetière.

**Tableau N°17 Situation des Equipements Culturels**

N°	Désignation	Localisation	Superficie m <sup>2</sup>	Date	Etat	Matériaux	Observations
1	Mosquée Vendredi	Yélimané Sébé	1000	1974	moyen	Parpaing	Yélimané Sébé
2	Mosquée	Quartier adm.	500	1983			Non construite
3	Mosquée	Daganakouti	300	-	Moyen	-	Petite
4	Eglise Catholique	Quartier Adm.	400	-	Bon	Parpaing	-
5	Cimetière	Quartier Adm.	5000				Dougoubara
7	Cimetière	Quartier adm.	600				Fosse commune Hammalistes
8	Cimetière	Sourakakunda	10000	1914			Non entretenu
9	Cimetière	Quartier Administratif	500				Proche Yélimané Sébé
10	Cimetière Chrétien	Quartier adm.	500				

## 7.8. EQUIPEMENTS DE CONTROLE ET DE SECURITE :

### 7.8.1 : Douanes et entrepôts :

Le service de la Douane et les entrepôts occupent provisoirement les locaux de l'ancienne école de Yélimané à Sénéfokunda. C'est un vieux bâtiment en banco sur une parcelle d'une superficie de 400 m2 environ presque en ruine.

Compte de la proximité de la Mauritanie il est nécessaire de construire une nouvelle douane avec de grands entrepôts

### 7.8.2. Poste de Contrôle des Droits de Traversée Routière (DTR)

Le Poste de Contrôle existant n'est qu'un petit bâtiment en banco composé d'une pièce (environ 16 m2 de superficie) situé au Sud de la ville ; il en faut un au Nord.

Il est chargé du suivi des véhicules de transport de marchandises (forains) et de transport des passagers.

### 7.8.3 : Equipements de Sécurité:

Il existe à Yélimané une brigade de Gendarmerie (200 m2 de superficie) à la sortie Sud de la ville, un camp militaire (1000m2 en banco) à côté de la gendarmerie et le camp de la Garde Nationale située au Sud du Centre de Santé non loin de l'Aéroport construit en pierres comprenant 4 bâtiments de 4 pièces chacun dont un bâtiment abritait la Mairie.

### **Conclusion**

La Commune Rurale de Guidimé est caractérisée par :

- une insuffisance d'équipements administratifs, scolaires et de personnel enseignant;
- des équipements socio-sanitaires insuffisants et sous équipés ;
- un tout petit marché qui cohabite avec la gare routière et la tribune ;
- une absence d'hôtels et restaurants ;
- un camp militaire en pleine ville dont les bâtiments en ruine sont en banco ;
- une brigade de Gendarmerie à l'étroit.

## 7.9. EQUIPEMENTS DES VILLAGES DE LA COMMUNE

La répartition des équipements socio-éducatifs, sanitaires et marchands existants dans les villages de la Commune de Guidimé sont indiqués sur les tableaux ci-après.

**Tableau N°18-Equipements socio-éducatifs, sanitaires et marchands**

N°	Villages	1 <sup>er</sup> Cycle	2 <sup>nd</sup> Cycle	CED	Medersa	CSCOM	F	PV	Abattoir
1	Bandjougoula	1	1		1	1	1	1	1
2	Diabaguéla								
3	Diadié								
4	Djel-mael								
5	Dougoubara								
6	GuémouKassé								
7	Kanguessan	1				1	1		
8	Kodié	1			1	1	1		
9	Guémounou			1					
10	Madinagorbel								
11	Makana	1					1		
12	Niongomera	1					1		
13	Topokané			1					
14	Yaguiné Banda				1		1		
15	Yarka	1					1	1	
16	Yélimane Sébé			1					
17	Dioncoulané	1			1	1	1		
	Total	7	1	3	4	4	8	2	1

CED : Centre d'Education pour le Développement, F: Foire hebdomadaire, PV Parc à vaccination

Tableau 19 Equipements Sportifs, culturels, Touristiques et de loisirs.

N°	Villages	Aire de Jeux	Site Touristique	Mosquée	Eglise	Cimetière
1	Bandjougoula	1	1	10	1	1
2	Diabaguéla			1		1
3	Diadié	1		1		1
4	Dougoubara			1		1
5	Gawa			1		1
6	Gninagnagouha			1		1
7	Kanguessanou			1		1
8	Guémou Kassé			1		1
9	Kodié	1		1		1
10	Madina Gorbél			1		1
11	Makana		1	1		1
12	Niongomera		1	1		1
13	Topokané			1		1
14	Yaguiné Banda			1		1
15	Yarka	1		1		1
16	Yélimane Sébé			1		1
17	Dioncoulané	1		1		1
	<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>17</b>

## DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME

## Introduction

L'objectif principal assigné au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de Yélimané et Environs est de favoriser un développement économique, social et culturel harmonieux de celle-ci aussi bien dans son noyau urbain que dans sa Couronne Rurale.

Les objectifs spécifiques doivent tendre vers :

- la préservation en Couronne Rurale des espaces agricoles ;
- la restructuration et le renforcement de la partie urbanisée constituée par la ville de Yélimané grâce à une meilleure organisation de l'espace en y intégrant Dougoubara et Yélimané Sébé;
- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie;
- la promotion de zones d'activités avec un accent particulier porté sur l'artisanat, l'hôtellerie, le tourisme, le commerce ainsi que les petites unités de transformation et de conservation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage;
- la protection et le renforcement des espaces boisés, notamment en zone urbaine ;
- la création et le renforcement d'infrastructures existantes: Voirie; Assainissement; Réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone avec notamment la restructuration et l'organisation de la voirie urbaine;
- une politique de réhabilitation et ou de construction d'équipements socio-collectifs aussi bien à Yélimané que dans les villages de la Commune.

## 1. ZONAGE

L'analyse de l'occupation actuelle du territoire de la Commune de Guidimé en matière de typologie a fait apparaître de grandes entités homogènes. Certaines vont être renforcées ou aménagées alors que de nouvelles vont être créées.

### 1.1.ESPACE COMMUNAL SANS LA VILLE DE YELIMANE

#### a)- Zones d'habitat

Il est prévu la réhabilitation des noyaux villageois importants tels que Dioncoulané avec 5476 habitants, Bandiougoula, 3874 habitants, Kodié 3817 habitants et Niogoméra 2749 habitants ainsi que l'organisation de l'extension des plus petits en tenant compte de l'évolution démographique.(Horizon 2022)

#### b)- Zones de cultures et de pâturage

L'économie locale étant essentiellement basée sur le secteur primaire, les secteurs agricoles sont à préserver au maximum. Il est prévu d'organiser dans un cadre intercommunal les zones de pâturage

### 1.2.ESPACE URBANISE ( LA VILLE DE YELIMANE)

#### 1.2.1. Zones d'habitat

En matière d'habitat, le SDAU donne la priorité à l'amélioration du cadre de vie dans les zones d'habitat existant (habitat ancien et lotissements récents), et à la promotion de parcelles et de logements dans les nouvelles zones d'extension. L'accent doit être mis sur l'aménagement de deux villages qui touchent Yélimané par un lotissement intégrateur en ce sens que chaque village garde son autonomie tout en faisant partie intégrante de l'espace urbanisé

#### a) Zones d'habitat ancien

se sont :

- Sénéfokunda ;
- Daganakouti ;
- Sourakakunda
- Le quartier administratif ;
- Dougoubara ;
- Yélimané Sébé.

Les actions portent sur l'aménagement et la réhabilitation des tissus par :

- la réalisation des réseaux de voirie, d'assainissement, d'eau et d'électricité;
- la création d'équipements collectifs là où ils sont inexistantes : aires de jeux, espaces verts, jardins d'enfants, écoles etc.

Les opérations d'aménagement portent sur le quartier administratif et celles de réhabilitation concernent les quartiers Sénéfokunda, Daganakouti Sourakakunda, Dougoubara et Yélimané Sébé.

b) Lotissements récents

Les actions portent sur les infrastructures et les réseaux divers :

- l'aménagement de la voirie et des réseaux de drainage;
- l'extension ou la création des réseaux divers : eau potable, électricité, téléphone, etc. ;
- l'extension et la création d'équipements collectifs : terrains de jeux, jardins d'enfants, places publiques, écoles etc.

Les quartiers concernés sont le lotissement de 1983 situé dans le quartier administratif et Lafiabougou.

c) Zones d'habitat futur

- Continuation des tendances actuelles

La ville de Yélimané est limitée dans son extension par les terres agricoles, quelques zones de dépression et autres points bas. Son extension ne peut se faire qu'au détriment des terres agricoles. Il est prévu de prolonger les tendances actuelles qui consistent donc à fédérer les zones existantes.

- Estimation des besoins futurs en espace pour l'habitat

Les besoins concernent essentiellement les 3 quartiers de Yélimané et les villages satellites ( Dougoubara et Yélimané Sébé) d'où viendra le surplus de population.

L'estimation des besoins futurs est indiquée suivant les projections démographiques citées ci-dessus avec un taux d'accroissement de

2,6 % appliqué à Yélimané, Yélimané Sébé et Dougoubara.

Ainsi cet ensemble compte :

- 5384 habitants en 2002
- 5858 habitants en 2012
- 7615 habitants en 2022

Ceci indique les accroissements suivants de la population :

- Période 2003- 2012 = 474 personnes
- Période 2013- 2022 = 1752 personnes

Au total pour les deux périodes il y a en tout 2226 personnes

Partant de l'hypothèse que

- le surplus de population est à reloger entièrement sur des parcelles nouvelles
- et en tenant compte des chiffres du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, la taille moyenne du ménage à Yélimané étant de 6 personnes correspondant à une concession :

le nombre de ménages des 3 villages à loger serait de l'ordre de 79 en 2012 et 292 ménages en 2022 soit au total 371 ménages pour les 2 périodes (2003-2012 et 2013-2022). A ces chiffres, il faut ajouter les migrants des 3 villages (Yélimané, Yélimané Sébé et Dougoubara) soit 112 plus 20% des migrants des autres villages de la Commune soit 814. Les besoins portent sur un total de 1297.

Selon la balance du territoire 58% de l'espace total est réservé à l'habitation et 42 % aux équipements, espaces verts, places publiques et voirie

- Taille moyenne des parcelles

La taille moyenne des parcelles d'habitation retenue est de 400 m<sup>2</sup> pour un ménage.

- Estimation des besoins en espace pour les parcelles

$400 \text{ m}^2 \times 1297 \text{ ménages} = 518800 \text{ m}^2$  soit 51 ha 88 a 00 ca  
 Les 57 ha 88 a correspondent à 58% des besoins en espace pour le programme d'habitat.  
 Les besoins en équipements, espaces verts et places publiques sont déterminés comme suit :

$$\frac{518800 \text{ m}^2 \times 42}{58} = 375683 \text{ m}^2$$

La superficie totale est :  $518800 \text{ m}^2 + 375683 \text{ m}^2 = 894483 \text{ m}^2$

#### - Phasage

Le nombre total des ménages à loger est estimé à 1297 ménages (100%) pour les 2 phases (2003-2012 et 2013-2022). La répartition s'effectue comme suit :

➤ Phase 1 (2003-2012) : 272 ménages soit 21%

Pour loger les 272 ménages il faut :

$$\frac{518800 \text{ m}^2 \times 21}{100} = 108948 \text{ m}^2$$

et les besoins en équipements, voirie etc.. correspondent à  $\frac{375683 \text{ m}^2 \times 21}{100} = 78893 \text{ m}^2$

➤ Phase 2 (2013-2022) : 1025 ménages soit 79%

Pour loger les 1025 ménages il faut :

$$\frac{518800 \text{ m}^2 \times 79}{100} = 409852 \text{ m}^2$$

et les besoins en équipements, voirie etc.. correspondent à  $\frac{375683 \text{ m}^2 \times 79}{100} = 296790 \text{ m}^2$

Tableau N°17 Phasage

N°	Désignation	Besoin en espace (m <sup>2</sup> )		
		Phase1 (21%)	Phase2 (79%)	Total
1	Habitation	108 948	409 852	518 800
2	Equipements, VRD	78 893	296 790	375 683
<b>TOTAL</b>		<b>187 841</b>	<b>706 642</b>	<b>894 483</b>

Compte tenu de l'influence des migrants sur la ville, qui ont acquis des habitudes en France en habitant dans des logements programmés, une priorité sera donnée à l'habitat programmé. Les migrants achètent de plus en plus des logements produits par des promoteurs immobiliers à Bamako afin d'éviter les problèmes occasionnés par l'auto construction et les hausses souvent inexplicable des matériaux surtout le ciment.

Les hypothèses de répartition entre parcelles assainies et habitat programmé durant les 2 phases du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, sont déterminées comme suit:

➤ Première phase (21%)

- Parcelles assainies (40%)

Durant cette phase il a été retenu 40% de la superficie totale de la première phase pour la réalisations des parcelles assainies il faut  $\frac{187841 \times 40}{100} = 75136 \text{ m}^2$ .

100

-Habitat programmé (60%)

Il a été retenu 60% de l'espace prévu soit une superficie de  $\frac{187841 \times 60}{100} = 112704 \text{ m}^2$

100

Une partie des zones d'habitat futur au Nord et au Sud du lotissement de 1983 est prévue pour cette phase.

➤ **Deuxième phase(79)**

- Parcelles assainies (20%)

Les 20% de l'espace prévu représentent  $\frac{706642 \times 20}{100} = 141328 \text{ m}^2$ .

100

Le site retenu est :

-Habitat programmé (80%)

Il représente les 80% des besoins soit  $\frac{706642 \times 80}{100} = 565314 \text{ m}^2$  prévus à côté des parcelles assainies.

100

1.2.2. Grandes zones d'activités

**a) . Centre commercial**

La ville de Yélimané n'a pas de vrai centre commercial. Dans le lotissement de 1983 dans le quartier administratif il est prévu un marché de 2 ha et à l'intérieur de ce marché sera réalisé un petit centre commercial de 200 m<sup>2</sup>

**b)- Zone industrielle**

Une zone industrielle d'une superficie de 18 ha est prévue au Nord-Ouest de Dougoubara. Elle sera séparée de la zone artisanale, des zones de recasement et de la zone d'habitat futur par une bande verte de 100 mètres de largeur et à l'intérieur une voie de 40 m d'emprise..

**c). Zone de Sécurité**

Pour des questions de sécurité, une superficie d'environ 0.5 ha est réservée dans la zone industrielle pour le Centre de Protection Civile.

**d). Dépôt d'Hydrocarbures**

Un dépôt d'hydrocarbures de 2 ha sera également prévu. à Diadié

**e)- Zone artisanale**

Compte tenu de la vitalité de l'artisanat, il est prévu une zone artisanale de 2,5 ha au Sud de la zone industrielle, entre Dougoubara et la future zone d'habitat

**f)- Zone des garagistes**

Il est prévu au sud de la zone artisanale, une zone de garagiste de (1) un hectare.

**g)- Zone de bureaux**

L'actuel quartier administratif d'une superficie d'environ 58 ha sera aménagé et recevra de nouveaux services.

**h)- Espaces verts**

Les espaces verts actuels seront protégés et renforcés.

Dans la ville, 16 ha d'espaces verts seront créés. Il s'agit principalement de la zone inondable et une bande verte tout autour de la zone industrielle, des abords des grandes artères, des places publiques, d'anciens cimetières en désaffectation.

**i)- Zones de maraîchage**

Il est prévu de renforcer les zones de maraîchage existantes et d'aménager les mares sur une superficie totale de 5 ha environ.

Les 20 villages de la Commune doivent bénéficier d'un appui des ONG pour la création de zones de maraîchage.



## Conclusion

La ville de Yélimané est bloquée dans son extension coté Sud à cause de l'existence de la zone inondable, par contre l'extension ne pose aucune contrainte au Nord et peut même s'étendre si on déplaçait l'aéroport de l'Est à l'ouest de la ville.

## 2. VOIRIE - RESEAUX DIVERS – ASSAINISSEMENT- ENVIRONNEMENT

### 2.1 VOIRIE :

#### 2.1.1 Voirie classée :

La RR3 doit être aménagée par l'Etat .

#### 2.1.2. Voirie non classée :

##### - Pistes de liaison :

L'aménagement des pistes est indispensable pour le développement de la commune dans la mesure où il facilitera les mouvements des personnes et des biens entre la ville de Yélimané et les villages de la Commune.

D'une manière générale il faut les aménager. Il s'agit des pistes Yélimané :

- Fanga en passant par Tagaba et Soumpou
- Niogoméra
- Bandiougoula en passant par Kodiè
- Diabaguéla au Nord-Est
- Guémou Neuf
- Kanguéssanou en passant par Diadji ,Topokoné , Yaguiné Banda ,Gninangoha au Sud
- Kodiè Guémou Kassé

Il y a en tout 130Km de pistes qui doivent être aménagées dans la commune dont les 2/3 soit 87Km en première phase et le reste en seconde phase.

##### - Voirie urbaine :

Principe : articuler l'urbanisation sur une grande maille de voies principales.

Il s'agit de restructurer l'existant en y intégrant les extensions .Pour cela quelques éléments clés serviront de support à savoir la RR3 et les rues du lotissement de 1984 .

Il s'agit de liaisons et prolongements ci-après :

- Les grandes voies Nord-Sud
- Les grandes voies Est-Ouest
- La voie de contournement

#### 2.1.3. Phasage

Les actions prévues dans le cadre du présent Schéma Directeur sont l'aménagement et la création des voies suivantes

### Première phase

Le tableau ci-après indique les voies à aménager

**Tableau N°21: Voies à aménager en première phase**

N°	DESIGNATION DES VOIES	DEBUT	FIN	LONG Km	EMPRISE (m)
1	A	Sud hôpital	Sud aérogare	0,45	20
2	C	Nord-Ouest lotissement 83	Sud EDF	0,58	20
3	D	Yélimané Sébé	Sud ADR	1,13	20
4	E	Sud-Ouest lotissement 83	Voie de contour à l'est	1,60	20
5	F	Sud lotissement 83	Pylône ORTM	0,79	15
6	G	Entre EDF et logmt 1 <sup>er</sup> Adjoint	Voie de contour à l'est	0,83	15
7	J	Cimetière	Sud lotissement 83	0,33	20
8	K	Eaux et forêts	Voie F	0,46	15
9	L	Entre groupe scolaire et camp des gardes	Résidence du CDT	0,89	15
10	M	Est aérogare sur la voie A	Voie F	0,700	15
11	Route bitumée	Voie A	Gendarmerie	0,87	40
<b>Total voies à aménager</b>				<b>8,63 Km</b>	

Tableau N°22 Voies à créer en première phase

N°	Désignation des Voies	Début	Fin	Long Km	Emprise (M)
1	A1 Voie Ouest	Hôpital	Sud Zone Industrielle	1,05	30
2	A2 Voie Est	Nouvelle gare routière	Voie de contour à l'Est	0,55	20
3	B	Voie L	Voie I	0,57	20
4	C	Voie I	Voie de contour	0,56	20
5	D	Voie H	Voie de contour	0,22	20
6	E	Voie I	Voie de contour	0,55	20
7	F	Sud lotissement 83	Voie I	0,27	15
8	H	Voie A	Voie de contour	0,78	20
9	I1	Voie de contournement au Nord	Voie A	0,33	40
10	I2	Voie E	Voie de contournement au Sud	0,89	30
11	J	Voie A	Voie C	0,55	20
12	K1	Voie de contournement	Voie C	0,60	15
13	K2	Voie F	Voie de contournement	0,17	15
14	M	Voie de contournement	Voie A	0,25	15
<b>Total voies à créer</b>				<b>7,34Km</b>	



**Deuxième phase :****Voies à créer :**

Il est prévu une voie de contournement qui fait tout le contour de la ville avec une longueur totale de 5km 87 et une emprise de 50mètres.

**2.2. RESEAUX DIVERS, ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT****2.2.1 Alimentation en eau potable :**

Dans le cadre de l'alimentation il est prévu :

- d'équiper le forage réalisé derrière l'aéroport d'une pompe de 7m<sup>3</sup>/h et 3 groupes électrogènes dont 2 de 10KVA et 1 de 15KVA ;
- de construire 2 châteaux de 50m<sup>3</sup> et 80m<sup>3</sup> ;
- de construire un deuxième forage équipé ;
- d'installer 20Km de canalisations dans les villages de Yélimané, Yélimané Sébé, Dougoubara, Djadié
- de réaliser 50 bornes fontaines publiques.

**2.2.2 Electricité :**

Il est préconisé :

- de revoir le mode de facturation ;
- d'associer l'Energie du Mali (EDM) au fonctionnement et la maintenance en vue d'appuyer la SSD ( Société de Service Décentralisé)
- de tirer la ligne de Manantali à partir de Kayes (électricité hydroélectrique) pour alimenter toutes les Communes du Cercle.

**2.2.3. Téléphone et radio**

L'extension du réseau téléphonique est programmée à Niogoméra, Kodié, Bandiougoula, Yarka et Kanguéssanou car il reste 16 lignes disponibles à Yélimané

Pour les émissions radiophoniques, il faut améliorer la réception dans la Commune et le temps d'écoute doit être augmenté.

**2.2.4 Assainissement :**

En matière d'assainissement, il est prévu l'élaboration d'un plan directeur d'assainissement prenant en compte les propositions indiquées ci-dessous :

**a). Drainage des eaux pluviales :**

En matière de drainage des eaux pluviales, il est prévu la création de collecteurs sur les voies suivantes :

Tableau N°23: les collecteurs à créer

N°	Désignation des Voies	Début	Fin	Long Km	Nature
1	A	Sud hôpital	Sud aérogare	2,05	Collecteur des 2 cotés
2	C	N-O lotissement 83	Sud EDF	1,14	Collecteur des 2 cotés
3	D	Yélimané Sébé	Sud ADR	1,35	Collecteur des 2 cotés
4	E	S-O lotissement 83	Voie de contour à l'est	2,15	Collecteur des 2 cotés
5	I	Voie de contour au Nord	Zone inondable au Sud	1,22	Collecteur des 2 cotés
6	G	Entre EDF et logt 1 <sup>er</sup> Adjoint	Voie de contour à l'est	0,83	Collecteur des 2 cotés
7	J	Cimetière	Sud lotissement 83	0,88	Collecteur des 2 cotés
8	K	Eaux et forêts	Voie F	1,06	Collecteur des 2 cotés
9	L	Entre groupe scolaire et camp des gardes	Résidence du Préfet	0,89	Collecteur des 2 cotés
10	M	Est aérogare sur la voie A	Voie F	0,95	Collecteur des 2 cotés
11	Route bitumée	Voie A	Gendarmerie	0,87	Collecteur des 2 cotés
<b>Total</b>				<b>13,39 Km</b>	

Il sera créé des collecteurs de part et d'autre des voies ce qui donne une longueur totale de  $13.39 \times 2 = 26.78$  Km

#### b). Eaux usées et excréta :

L'évacuation des eaux usées se fera à partir des puisards collectifs ou individuels.

Pour des raisons d'hygiène, le rejet des eaux usées dans la rue sera interdit.

Dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement, il sera étudié la possibilité de la mise en place d'un système d'assainissement collectif ( mini réseau d'égout par exemple ) ;

- La réalisation de fosses améliorées et de fosses septiques sera encouragée, les vidanges seront faites par des GIE en partenariat avec la mairie par des spiros.

#### c). Evacuation des déchets solides :

Pour permettre l'évacuation de tous les déchets solides de la ville, il est préconisé :

- de réaliser 4 dépôts de transit et 3 décharges finales ;
- de mener des actions de sensibilisation de la population ;
- d'inciter et d'encourager la création de GIE ;
- de doter la mairie d'un camion-benne.



COMMUNE RURALE DE GUIDINE

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE YELIMANE ET ENVIRONS

PLANCHE 6 : ELECTRICITE - ALIMENTATION EN EAU POTABLE - TELEPHONE



### 2.2.5 Environnement :

Pour l'environnement, il faut :

- renforcer la lutte anti-érosive ;
- intensifier la politique de reboisement et de protection des forêts .
- créer des mares artificielles le long des pistes pastorales.
- protéger les berges ;
- surcreuser les mares existantes.

### 2.2.6 Circulation et Sécurité :

Il est prévu :

- d'agrandir les voies urbaines;
- d'implanter des panneaux de signalisation à l'intérieur de l'agglomération ;
- de construire rapidement :
  - ✓ un camp militaire d'une superficie de 5 ha au Nord de l'actuel aéroport;
  - ✓ deux postes de contrôle de 5000 m<sup>2</sup> au Nord et au Sud de la ville ;
  - ✓ service de protection civile d'une superficie de 5000 m<sup>2</sup> dans la zone industrielle;
- de réhabiliter le camp des gardes sur une surface 1ha50 a ;
- de réhabiliter et agrandir la gendarmerie sur 1500 m<sup>2</sup>

### 3. EQUIPEMENTS PROGRAMMES

Ce sont des équipements collectifs qui concourent au bien être de la population de la Commune à travers la fourniture de services essentiels : l'administration, la santé, l'éducation, le commerce, le sport, les arts et la culture.

Le constat a permis d'apprécier leur nombre, leur composition, leur état ainsi que leur répartition sur le territoire de la Commune Rurale de Guidimé en vue de programmer les actions prioritaires.

#### 3.1.EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS :

Les actions prioritaires à court, moyen et long terme à entreprendre sont indiquées sur le tableau ci-après :

Tableau 24 : Equipements Administratifs programmés

N°	Désignation	Localisation	Superficie (m <sup>2</sup> )	Proposition
1	Bureaux et résidence des Préfets	Quartier administratif	1000	Réhabilitation
2	Direction Régionale des Transports	Senefokunda	10000	Nouvelle création
3	Palais de Justice	Quartier Administratif	1000	Réhabilitation et extension
4	Centre des impôts	Quartier Administratif	500	Construction et équipement de Bureaux
5	Conseil de Cercle	Quartier Administratif	500	Construction et équipement de Bureaux
6	Campement administratif	Daganakouti	2000	Réhabilitation
7	Pied à terre	Daganakouti	-	Réhabilitation
8	SLACAER	Quartier Administratif	5000	Construction
9	SLCN(S/Eaux et Forêts)	Quartier Administratif	500	Réhabilitation
10	SLRC (Elevage)	Quartier Administratif	500	Réhabilitation

#### 3.2.EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Il est prévu les actions suivantes résumées dans le tableau ci-après:

Tableau 25: Equipements Scolaires

N°	Désignation	Localisation	Superficie (m <sup>2</sup> )	Proposition
1	Groupe scolaire	Entre Yélimané-Sébé et Yélimané	3 000	Construction
2	Jardin d'enfant communal	Quartier Administratif	500	Construction
3	Groupes scolaires existants	Yélimané Bandiougoula	- -	Réhabilitation et extension
4	Lycée	Quart/Administratif	15 000	Construction

### 3.3. EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES

Il est prévu des actions suivantes résumés sur le tableau ci-après:

**Tableau 26 : Equipements Socio-sanitaires**

N°	Désignation	Localisation	Superficie (m <sup>2</sup> )	Proposition
1	Centre de santé	Zone aéroportuaire	10000	Réhabilitation et Extension
2	CSCOM	Entre Yélimané et Djadié	5000	Construction et équipement

### 3.4. EQUIPEMENTS MARCHANDS

Il est prévu:

**Tableau N°27: Equipements marchands**

N°	Désignation	Localisation	Superficie m <sup>2</sup>	Proposition
1	Marché	Lotissement 83	10000	Construction
2	Gare routière	Sénéfokunda	20000	Aménagement
3	Abattoir	Sourakakunda	500	Construction

### 3.5. EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS, TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Les équipements prévus sont consignés dans le tableau ci-après :

**Tableau N°28: Equipements Sportifs, Culturels, Touristiques et de Loisirs**

N°	Désignation	Localisation	Superficie m <sup>2</sup>	Proposition
1	Maison des jeunes	Sénéfokunda	1000	Réhabilitation
2	Musée	Quartier administratif Sénéfokunda	500	Construction
4	Bibliothèque	Quartier Administratif	300	Construction
5	Champ Hippique	Nord-ouest de Dougoubara	20 000	Réhabilitation
6	Terrain de sport	Quartier Administratif	10 000	Construction
7	Stade municipal	Nord de l'aéroport	20 000	Construction
8	Site touristique	Quartier Administratif	-	Restauration
9	Hôtel	Sénéfokunda	1500	Constructions



### 3.6. EQUIPEMENTS CULTUELS

Il est prévu:

- la construction d'une grande mosquée de Vendredi;
- la clôture des cimetières.

### 3.7. EQUIPEMENTS AEROPORTUAIRES

Il est prévu :

- le déplacement de l'aéroport actuel;
- la construction d'un nouvel aérodrome au Sud-Est de la ville sur une superficie de 10 ha.

### 3.8. EQUIPEMENTS PROGRAMMES DANS LES VILLAGES DE LA COMMUNE

Les équipements prévus sont consignés dans le tableau ci-après:

Tableau N°29 Equipements programmés dans les villages

Villages	Groupes scolaires réhabilitation	Centre Education Dévelpt	Réhabilitation Construction CSCOM	Forage équipé	Biblio thèque	Téléphone à installer
Bandjougoula			1			1
Diabaguéla				1		
Diadié						
Dougoubara	1				1	
Guémou Kassé		1		1		
Kanguessanou	1		1	1		
Kodié			1			1
Guémounou						
Gninangouha				1		
Gawa				1		
Madinagorbel				1		
Makana				1		
N'Garara						
Niongomera						
Topokané		1				
Yaguiné Banda		1		1		1
Yarka	1					
Yélimane Sébé		1			1	
Dioncoulané			1			
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

## 4. EVALUATION DU SCHEMA

### 4.1. VILLE DE YELIMANE

Tableau N°30: Evaluation

N°	DESIGNATION	U	Q	P.U	Mon- tant	Etat	Commune	Population	Privés
<b>I</b>	<b>Habitat</b>								
1.1	Création de parcelles assainies	ha	45	9	405		100		305
1.2	Création habitat programmé	ha	61	53	3 203		203		3000
1.3	Réhabilitation habitat spontané	ha	92	3	276		129	147	
1.4	zone de recasement	ha	45	6	270		50	100	120
1.5	Elaboration des PUS	U	2	50	100	100			
	<i>Total habitat</i>				<i>4 254</i>	<i>100</i>	<i>482</i>	<i>247</i>	<i>3 425</i>
<b>II</b>	<b>Zones d'activités</b>								
2.1	réhab quartier administratif	ha	75	5	375	375			
2.2	Création de zone industrielle et zone de garagistes	ha	10	35	350		50		300
2.3	Cont.dépôt d'hydrocarbures	ha	1	300	300				300
2.4	Construction du marché et centre commercial	ha	2	200	400		100		300
2.5	Création de zone artisanale	ha	2	35	70		30		40
2.6	Création de zone universitaire et scolaire	ha	5	50	250	250			
2.7	zone de douane et entrepôts	ha	2	175	350	350			
2.8	déplacement de l'aéroport	FF	1	100	100	100			
	<i>Total Zones d'activités</i>				<i>2 195</i>	<i>1 075</i>	<i>180</i>	<i>0</i>	<i>940</i>
<b>III</b>	<b>Espaces verts</b>								
3.1	aménagement zones cultures et bande verte	ha	150	1	150		50	100	
3.2	création de forêt classée	ha	150	1	150	150			
3.3	espace vert dans Commune	ha	800	1	800		800		
3.4	zones maraîchères	ha	20	3	60			60	
	<i>Total Espaces verts</i>				<i>1 160</i>	<i>150</i>	<i>850</i>	<i>160</i>	
<b>IV</b>	<b>VRD - Assainissement</b>								
	<b>Voirie</b>								
4.1	Aménagement voie urbaine	km	8.3	40	332		332		
4.2	création de voie urbaine	km	7	45	315		315		
4.3	Aménagement pistes liaison	km	130	45	5 850	2850	3000		
	<i>S/total Voirie</i>				<i>6 497</i>	<i>2 850</i>	<i>3 647</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<b>Drainage eaux pluviales</b>								
4.5	Plan directeur d'assainissement	U	1	50	50	50			
4.6	Création de collecteurs	km	27	50	1 350		1350		
	<i>S/total Drainage</i>				<i>1 400</i>	<i>50</i>	<i>1 350</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<b>Hygiène et assainissement</b>								
4.7	Acquisition matériels enlèvement déchets	U	1	40	40		40		

4.8	Acquisition matériels déchets liquides (vidange)	U	1	80	80		80	
4.9	Réalisation dépôts de transit	U	4	2	8		8	
4.10	Réalisation décharges	U	3	5	15		15	
	<b>S/total Hyg.assainissement</b>				<b>143</b>		<b>143</b>	
	<b>Alimentation eau potable</b>							
4.11	Exécution de forage	U	1	6	10		10	
4.12	Equipements de forage	U	2	10	20		20	
4.13	Construction de châteaux	U	2	75	150		150	
4.14	Construction de canalisation	km	30	5	150		150	
4.15	Const. bornes fontaines	U	50	1	50		50	
	<b>S/total Alimentation en eau potable</b>				<b>380</b>		<b>380</b>	
	<b>Electricité</b>							
4.16	Extension réseau desserte	FF			22			22
4.17	Extension du réseau d'éclairage public	FF			33			33
	<b>S/total Electricité</b>				<b>55</b>			<b>55</b>
	<b>Téléphone</b>							
4.18	Augmentation capacité	FF			20			20
	<b>S/total Téléphone</b>				<b>20</b>			<b>20</b>
	<b>Total VRD</b>				<b>8 495</b>	<b>2 900</b>	<b>5 520</b>	<b>75</b>
<b>V</b>	<b>Actions environnementales</b>							
5.1	Création forêts villageoises	ha	400	1	400		400	
5.2	Protection berges cours d'eau	km	50	2	500	500		
5.3	Surcreusement des mares	U	2	35	70		70	
5.4	lutte anti-érosive par enrochements	FF			100		100	
	<b>Total Actions environnementales</b>				<b>1 070</b>	<b>500</b>	<b>570</b>	
	<b>Total VRD-Environnement</b>				<b>9 565</b>	<b>3 400</b>	<b>6 090</b>	<b>0</b>
<b>VI</b>	<b>Equipements</b>							
	<b>Equipements administratifs</b>							
6.1	Réhabilitation des bureaux et logts du cercle	U	3	50	150	150		
6.2	Construction des bureaux de la DNT/Sect. Yélimané	U	1	70	70	70		
6.3	Réhabilitation du Palais de Justice	U	1	50	50	50		
6.4	construction centre Impôts	U	1	20	20	20		
6.5	constructions des Institutions financières	U	3	90	270			270
6.6	Réhabilitation du Campement administratif	U	1	20	20	20		
6.7	Réhabilitation Pied à Terre	U	1	10	10	10		
6.8	Construction du SLACAER	U	1	60	60	60		
6.9	Réhabilitation du SLCN et du SLCR	U	2	35	70	70		
	<b>S/total Equipements administratifs</b>				<b>720</b>	<b>450</b>		<b>270</b>

	<b>Equipements scolaires</b>								
6.10	Création d'un groupe scolaire	U	1	90	90		90		
6.11	réhabilitation de groupes scolaires	U	2	40	80		80		
6.12	création de Jardin d'Enfants	U	1	15	15		15		
6.13	Construction d'un Lycée	U	1	250	500	500			
	<b>S/total Equipements scolaires</b>				<b>685</b>	<b>500</b>	<b>185</b>		
	<b>Equipements sanitaires</b>								
6.14	réhabilitation de santé de référence	FF	1	100	100	100			
6.15	Création d'un nouveau CSCOM	U	1	90	90		90		
	<b>S/total Equipements sanitaires</b>				<b>190</b>	<b>100</b>	<b>90</b>		
	<b>Equipements culturels</b>								
6.16	Réhabilitation de la maison des jeunes	FF	1	50	50		50		
6.17	Construction d'un musée	U	1	80	80		80		
6.18	Construction d'une bibliothèque	U	1	50	50		50		
	<b>S/total Equipements culturels</b>				<b>180</b>		<b>180</b>		
	<b>Equipements cultuels</b>								
6.19	Clôture des cimetières	U	5	15	75		75		
6.20	Construction d'une mosquée/ Vendredi à Yélimané	U	1	120	120			120	
	<b>S/total Equipements cultuels</b>				<b>195</b>		<b>75</b>	<b>120</b>	
	<b>Equipements marchands</b>								
6.21	construction d'un abattoir	U	1	50	50		50		
6.22	construction d'un marché à bétail	U	1	40	40		40		
6.23	construction d'une gare routière	U	1	80	80		80		
	<b>S/total Equipements marchands</b>				<b>170</b>		<b>170</b>		
	<b>Equipements sportifs</b>								
6.24	Aménagement du champ hippique	U	1	150	150		150		
6.25	Aménagement des terrains de sports	U	1	40	40		40		
6.26	Construction d'un stade municipal	U	1	200	200		200		
6.27	<b>S/total équipements sportifs</b>				<b>390</b>		<b>390</b>		
	<b>Equipements touristiques et de loisirs</b>								
6.28	Restauration des sites historiques	FF	1	15	15		15		
6.29	Construction d'un hôtel	FF	1	150	150				150
	<b>S/total Equipements touristiques et de loisirs</b>				<b>165</b>		<b>15</b>		<b>150</b>

	<b>Equipements militaires et aéroportuaires</b>								
6.30	Construction camp militaire	FF	1	800	800	800			
6.31	Construction d'un nouvel aéroport	FF	1	1 300	1 300	1300			
	<b>S/total Equipments militaires et aéroportuaires</b>				<b>2 100</b>	<b>2 100</b>			
	<b>Total Equipements</b>				<b>4 795</b>	<b>3 150</b>	<b>1 105</b>	<b>120</b>	<b>420</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>20 184</b>	<b>7 725</b>	<b>7 287</b>	<b>367</b>	<b>4 805</b>
	<b>Pourcentage</b>				<b>100</b>	<b>38</b>	<b>36</b>	<b>2</b>	<b>24</b>

#### 4.2. VILLAGES DE LA COMMUNE DE GUIDIME

(Montant en millions de francs CFA)

Tableau N° 31 Evaluation des équipements proposés dans les villages

N°	Localités	C.S.d'Etat Civil	1 <sup>er</sup> Cycle	CED	Santé	Forage	Téléphone	Aires de jeux	TOTAL
1	Bandjougoula	15	30		40		30	0,5	115,5
2	Diabaguéla					20		0,5	20,5
3	Diadié							0,5	0,5
4	Guémou Kassé	15		20	40	20		0,5	95,5
5	Kanguessanou		30		40	20		0,5	90,5
6	Kodié				40		30	0,5	70,5
7	Guémounou							0,5	0,5
8	Gninangouha					20	30	0,5	50,5
9	Gawa					20		0,5	20,5
10	Madinagorbel					20		0,5	20,5
11	Makana	15				20		0,5	35,5
12	Niongomera	15						0,5	15,5
13	Topokané			20				0,5	20,5
14	Yaguiné Banda	15		20		20		0,5	55,5
15	Yarka	15						0,5	15,5
16	Dioncoulané	15		20				0,5	35,5
	<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>60</b>	<b>80</b>	<b>160</b>	<b>160</b>	<b>90</b>	<b>8</b>	<b>663</b>

Tableau N°32 Récapitulation (Yélimané + villages)

En millions de Fcfa

N°	Désignation	Etat		COM		POP		Privés		Total	%
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
1	HABITAT	100	2	482	11	247	6	3 425	81	4 254	100%
2	ACTIVITES	1 075	49	180	8	0	0	940	43	2 195	100%
3	ESPACES V	150	13	850	73	160	14	0	0	1 160	100%
4	EQUITS	3 150	60	1 518	29	120	0	420	8	5 208	100%
5	VRD - ENV.	3 400	35	6 340	65	0	0	75	1	9 815	100%
	<b>TOTAL</b>	<b>7 875</b>	<b>34,80</b>	<b>9 370</b>	<b>41,40</b>	<b>527</b>	<b>2,33</b>	<b>4 860</b>	<b>21,47</b>	<b>22 632</b>	<b>100%</b>

## 5. PHASAGE

Tableau N° 33 Phasage

N°	DESIGNATION	Phase 1 (2002-2012)	Phase 2(2012-2022)
<b>I</b>	<b>Habitat</b>		
1.1		Création de parcelles assainies	
1.2		Création habitat programmé	
1.3		Réhabilitation de noyaux villageois	
1.4		zone de recasement	
1.5		Etude des PUS	
<b>II</b>	<b>Zones d'activités</b>		
2,1		réhabilitation quartier administratif	
2,2			Création de zone indus.et zone de garagiste
2,3		Création d'un dépôt d'hydrocarbures	
2,4		Construction du marché	
2,5		Création de zone artisanale	
2,6		Création de zone universitaire et scolaire	
2,7		zone de douane et entrepôts	
2,8			déplacement de l'aéroport
2,9		Construction Centre commercial	
<b>III</b>	<b>Espaces verts</b>		
3,1		aménagement zones cultures bande verte	
3,2		création de forêts classées	
3,3		espace vert à l'intérieur de la Commune	
3,4		zones maraîchères	
<b>IV</b>	<b>Voirie-Réseaux Divers - Assainissement</b>		
	<b>Voirie</b>		
4,1		Aménagement de la voirie urbaine	Aménagement voie urbaine
4,2			création de voie urbaine
4,3		Aménagement de pistes de liaison	Aménagement de pistes
	<b>Drainage des Eaux P</b>		
4,5		Plan directeur d'assainissement	
4,6		Création de collecteurs	

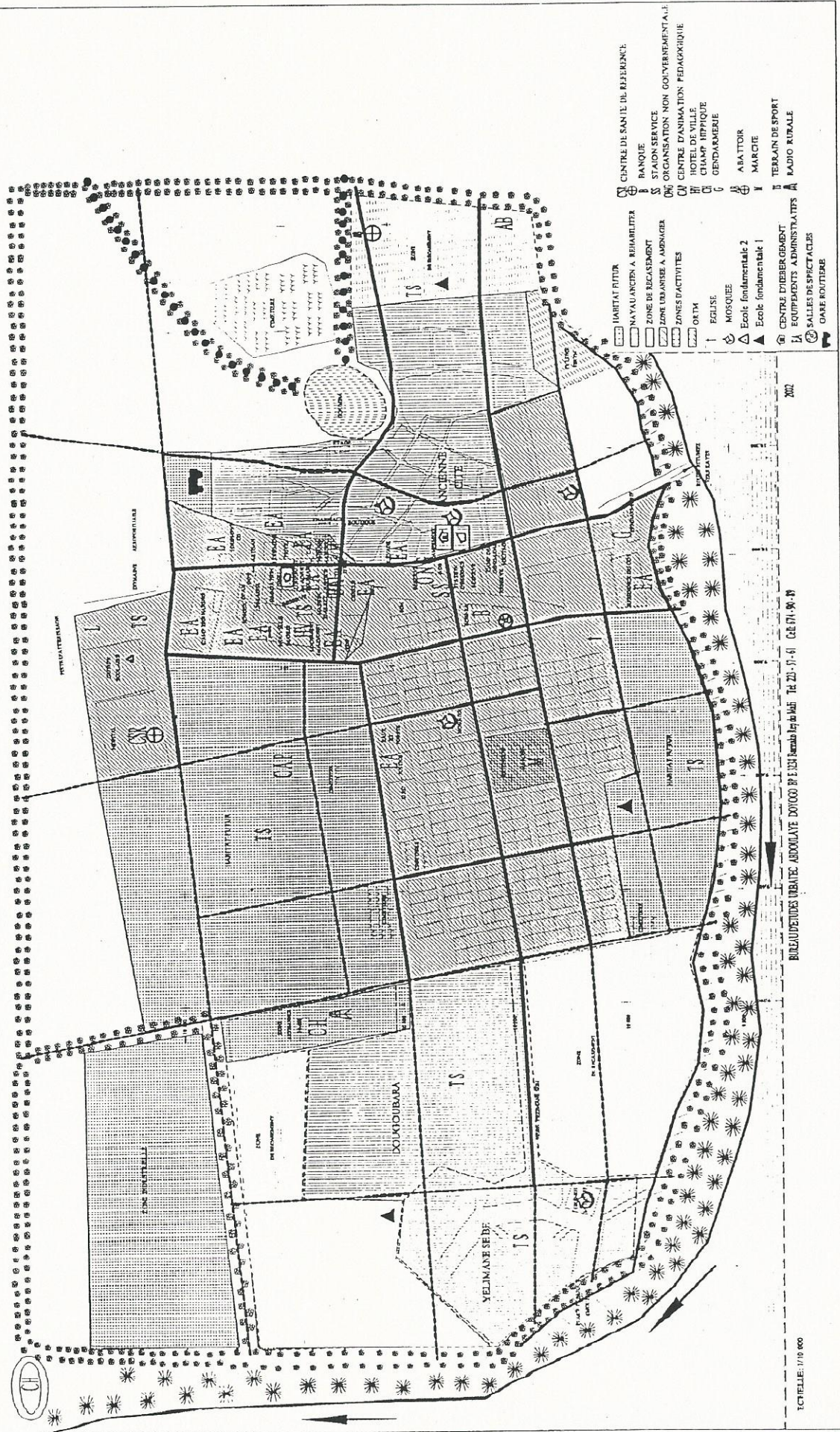
	DESIGNATION	Phase 1	Phase 2
	<b>Hygiène et assainissement</b>		
4.7		Acquisition matériels enlèvement déchets	
4.8		Acquisition matériel évacuation déchets liquides	
4.9		Réalisation de dépôts de transit	
4.10		Réalisation de décharges finales	
	<b>Alimentation en eau potable</b>		
4.11		exécution de forage	
4.12		équipements de forage	
4.13		Construction de châteaux	
4.14		Construction de canalisation	
4.15		Construction de bornes fontaines	
	<b>Electricité</b>		
4.15		Extension du réseau de desserte	
4.16		Extension réseau d'éclairage public	
	<b>Téléphone</b>		
4.17		Augmentation de la capacité	
	<b>Actions environnementales</b>		
5.1		création de forêts protection des berges des cours d'eau	
5.2		délimitation des forêts d'exploitation	
5.3		Surcreusement des mares	
5.4		lutte anti-érosive par enrochements	
	<b>Equipements</b>		
	<b>Equipements administratifs</b>		
6.1		Ext. Et réhabilitation des bureaux et logts du cercle	
6.2		Construction des bureaux de la DNT/Sect Yélimané	
6.3		Construction du Palais de Justice	
6.4		construction du centre des Impôts	
6.5		constructions Institutions financières	
6.6		Réhabilitation du Campement	
6.7		Réhabilitation du Pied à Terre	
6.8		Réhabilitation du SLACAER	
6.9	Création groupes scolaires		
6.10	réhabilitation de groupes scolaires		
6.11	création de Jardin d'Enfants		
6.12	Construction d'un Lycée		
	<b>Equipements sanitaires</b>		
6.13		réhabilitation de santé de référence	
6.14		Création d'un nouveau CSCOM	
	<b>Equipements culturels</b>		
6.16		Aménagement carrefour des jeunes	
6.17		construction d'un musée	
6.19		Construction d'une bibliothèque	

	<b>Equipements cultuels</b>		
7.1		Rénovation de 3 mosquées à Yélimané	
7.2		Construction mosquée/ Vendredi à Yélimané	
	<b>Equipements Marchands</b>		
8.1		construction d'un abattoir	
8.2		construction d'un marché à bétail	
8.3		construction d'une gare routière	
	<b>Equipements sportifs</b>		
9.1		Aménagement du champ hippique	
9.2		aménagement de terrain de sport	
9.3		Construction d'un stade municipal	
	<b>Equipements touristiques et de loisirs</b>		
9.4		Restauration des sites historiques	
9.5		Construction d'un hôtel	
	<b>Equipements militaires et aéroportuaires</b>		
10.1			Constr. Camp militaire
10.2			Déplacement et Construction aéroport

COMMUNE RURALE DE GUIDINE

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE YELIMANE ET ENVIRONS

PLANCHE 9 : PHASE I



- ☐ HABITAT FUTUR
- ☐ YAU ANCIEN A REHABILITER
- ☐ ZONE DE RECASEMENT
- ☐ ZONE D'AMENAGEMENT
- ☐ ZONES D'ACTIVITES
- ☐ ORTIL
- ☐ EGLISE
- ☐ MOSQUEE
- ☐ Ecole fondamentale 2
- ☐ Ecole fondamentale 1
- ☐ CENTRE D'ETREBERGEMENT
- ☐ EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS
- ☐ SALLES DE SPECTACLES
- ☐ GARE ROUTIERE
- ☐ CENTRE DE SANTE DE REFERENCE
- ☐ BANQUE
- ☐ STATION SERVICE
- ☐ ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
- ☐ CENTRE D'ANIMATION PEDAGOGIQUE
- ☐ HOTEL DE VILLAGE
- ☐ POLICE
- ☐ GENDARMERIE
- ☐ ABATTOIR
- ☐ MARCHE
- ☐ TERRAIN DE SPORT
- ☐ RADIO RURALE

ETHELLE: 1/10 000

BUREAU DES ETUDES ASSOCIEES DOUCO BP 1234 NERAKO BP de Ndié Tél. 221-77-61 64 714-80-89



## **TROISIEME PARTIE :STRATEGIES D'APPLICATION**

## INTRODUCTION

Du respect de l'esprit et des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) dépendra l'avenir du développement spatial de la Commune.

Afin que le développement global de la Commune puisse se faire de manière harmonieuse, tout en évitant des opérations anarchiques et improvisées qui sont de nature à modifier les objectifs du SDAU, il s'avère nécessaire, sinon indispensable, de dégager des stratégies susceptibles de faciliter la gestion de l'espace par les autorités communales.

Ces stratégies revêtent quatre aspects qui sont sectoriel, institutionnel, foncier et financier.

### 1-STRATEGIE SECTORIELLE

#### Introduction

Dans le cadre de la stratégie d'application du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, la ville de Yélimané et Environs a été divisée en zones homogènes appelées « secteurs ».

Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée « Plan d'Urbanisme Sectoriel » (PUS) dans le but de préciser de manière détaillée le contenu du Schéma.

Le PUS doit être conforme aux orientations du Schéma dont il précise les règles d'utilisation du sol.

Dans le cadre de cette étude, la ville a été divisée en 2 secteurs.

#### 1.1. ZONE DE PUS N°1 : SUPERFICIE 152 HA.

Ce secteur couvre :

- Sénéfokunda, Daganakouti, Lafiabougou, Sourakakunda et les zones de recasement, situés à l'Est ;
- Yélimané Sébé, Dougoubara, la Zone Industrielle, la Zone Artisanale et les Zones de Recasement à l'Ouest.

Le noyau ancien de type villageois, les zones de recasement, la zone industrielle et la zone artisanale sont les principales composantes de cette partie. Dans ce secteur le PUS portera principalement sur la réhabilitation, la création de parcelles assainies et la réalisation des deux zones d'activités (industries et artisanat) :

##### ➤ .Habitat :

Les actions retenues sont :

- la création de parcelles assainies;
- l'amélioration des noyaux anciens par une opération de réhabilitation;

##### ➤ Zones d'activités

Les actions portent sur l'aménagement de la zone industrielle et la zone artisanale

##### ➤ .Voirie et Réseaux Divers - Assainissement

Les actions retenues sont :

- l'extension du réseau d'eau et d'électrification ;
- l'aménagement et la création des voies;
- le drainage des eaux pluviales;
- l'aménagement de la zone inondable;
- l'aménagement des dépotoirs;
- la protection des espaces verts existants et la création d'autres espaces verts.

##### ➤ Equipements

- La construction d'une école de premier cycle et d'une medersa;
- L'aménagement des aires de jeux et d'un parc d'attraction pour enfants.

## 1.2. ZONE DE PUS N°2 : QUARTIER ADMINISTRATIF : SUPERFICIE 190 HA

Ce secteur concerne le quartier administratif et son extension (lotissement de 1983)

Le PUS porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans les domaines de .

### ➤ Habitat :

Les actions retenues sont :

- l'équipement et la densification de la partie ;
- la création des parcelles assainies et d'habitat programmé.

### ➤ Zones d'activités :

Les actions retenues sont :

- l'équipement et la réhabilitation des bureaux au centre ;
- l'extension de la zone de bureaux au Nord ;
- l'aménagement de la partie Sud en vue d'implanter des bureaux ;
- l'aménagement du marché avec la construction d'un centre commercial ;
- l'aménagement de la zone maraîchères;

### ➤ Voirie et Réseaux Divers- Assainissement

Les actions retenues sont :

- l'aménagement de voies ;
- l'extension du réseau d'eau potable et d'électrification ;
- le drainage des eaux pluviales ;
- l'évacuation des déchets par l'organisation de dépotoirs ;
- l'extension du réseau téléphonique ;
- la protection des espaces verts existants et la création d'autres espaces .

Le lotissement de 1983 ou quartier administratif III d' une superficie de 85 ha sera bientôt baptisé « DIOULAKUNDA » et les 3 chefs de villages (Yelimané, Yelimané Sébé et Dougoubara) ont décidé d'informer le Maire qui doit à son tour soumettre à l'avis du Conseil Communal avant de saisir l'Autorité de Tutelle.

### ➤ Equipements

- la construction d'une mosquée ;
- la construction d'une école de premier cycle ;
- la protection des tombeaux des Hammalistes;
- la réhabilitation des équipements administratifs.



## 2. STRATEGIE FONCIERE

Pour atteindre les objectifs du SDAU, les rôles de l'Etat et de la Commune devront s'accroître tout en restant complémentaires en matière foncière. Ce qui permettra d'éviter le gaspillage des terrains et la spéculation.

### 2.1. ANCIENS QUARTIERS

La réhabilitation des anciens quartiers doit se traduire par:

- une minimisation des casses dans le but de préserver l'organisation spatiale et sociale du tissu;
- une gestion rigoureuse des lots qui seront dégagés;
- une régularisation foncière des ayants droits.

La Mairie doit prendre des dispositions nécessaires afin de préserver les zones de maraîchage, les places publiques, les zones boisées et autres réserves pour équipements à l'intérieur des quartiers.

### 2.2. ZONES D'HABITAT FUTUR

Dans les nouveaux lotissements, les terrains programmés par le Schéma seront d'abord affectés à la Commune par le service des Domaines conformément à la réglementation.

Après lotissement, l'attribution des parcelles ne doit intervenir qu'après la réalisation d'un niveau minimum de viabilisation qui portera sur l'adduction d'eau et le reprofilage des voies.

### 2.3. TERRAINS A USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET ARTISANAL

Le processus de lotissement est le même que pour les terrains à usage d'habitation, toute fois, les coûts d'aménagement des ces terrains en Voirie et Réseaux Divers devront être supportés par les bénéficiaires.

### 2.4. AUTRES DISPOSITIONS FONCIERES

Des superficies de parcelles et de niveaux et normes de viabilisation ont été définis par la Stratégie Nationale du Logement (SNL) dans le but d'éviter le gaspillage et la spéculation foncière.

Les orientations de la SNL doivent être prises en compte à l'occasion des travaux d'aménagement de l'habitat.

### 3.STRATEGIE INSTITUTIONNELLE

Le comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU à créer, doit être une partie intégrante du Comité de Pilotage déjà mis en place et qui fonctionne déjà à Yélimané

Ce Comité de pilotage est composé de représentants suivants :

- de la ville de Montreuil ;
- du Conseil de Cercle ;
- les maires de 12 Communes du Cercle de Yélimané
- du Comité local de Jumelage ;
- de l'ADECYF (Association pour le Développement du Cercle de Yélimané en France) ;
- de l'ADESY (Association pour le Développement et Social de Yélimané)
- une représentante des Associations Féminines ;
- un représentant des Associations des jeunes ;
- à titre consultatif les opérateurs économiques de la ville.

En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre du Schéma, il est indispensable que les structures municipales de la Commune Rurale de Guidimé jouent le rôle d'animation au sein du Comité de pilotage.

## 4. STRATEGIE FINANCIERE

### 4.1. PRINCIPE

Les lois de la Décentralisation ont prévu une répartition des biens immobiliers entre les collectivités territoriales et l'Etat.

Il faut d'abord faire un inventaire et une dévolution des biens immobiliers situés sur le territoire de la Commune entre la Région, le Cercle, et la Commune.

En attendant, il est retenu que la gestion des biens immobiliers de la Région et du Cercle relève de l'Etat et la commune gèrera ceux de son domaine actuel.

Certaines réalisations sont faites par les privés, les ONG, les Associations et surtout les migrants. Le coût du schéma doit être reparté en fonction des programmes et entre les différents acteurs concernés.

Les charges sont réparties entre : l'Etat, la Commune, les Privés et les Populations.

Le financement se fera grâce aux apports de l'Etat, les bailleurs de fonds internationaux et nationaux, les institutions de crédit, de la Commune, des populations et des privés.

Pour la gestion, le Comité de suivi sera chargé de réfléchir sur la mobilisation des ressources. Il sera également créé un organe de gestion des fonds.

### 4.2. FINANCEMENT

Le financement sera assuré par :

- l'Etat sur budget national . Ce financement est alloué au salaire des fonctionnaires en fonction dans la Commune et à la construction et à l'aménagement des locaux administratifs.  
Pour le financement de certains grands projets comme l'aéroport, le camp militaire et les pistes de liaison, l'Etat fera appel aux bailleurs de fonds ;
- la Commune qui sera chargée de mobiliser des fonds :
  - en collectant les impôts locaux par des actions de sensibilisations;
  - en redynamisant l'ancien Comité de Développement ;
  - par l'aménagement et la gestion des équipements marchands;
  - en renforçant les liens avec la Mairie de Montreuil dans le cadre de la Coopération Décentralisée ;
  - en sollicitant le concours de l'Office Malien de l'Habitat (OMH) qui intervient dans la réalisation de certains équipements d'assainissement et de viabilisation de terrain ;
  - en favorisant l'implantation et même la création des ONG, Associations et GIE dans la Commune.
- les populations :
  - qui prendront en charge l'assainissement en contribuant au financement de l'enlèvement des déchets solides effectué par les GIE créés à cet effet) ;
  - qui prendront en charge une partie de l'aménagement de leur quartier et les services urbains de base( eau, électricité);  
Les populations seront appuyées par les migrants qui sont devenus des acteurs incontournables en matière de financement des équipements collectifs et des aménagements hydroagricoles.
- les ONG et les Associations appuieront les actions des populations ;
- Les privés seront intéressés à la gestion de la zone industrielle et de la zone artisanale ainsi qu'à la réalisation de certains équipements marchands.

## 5. RECOMMANDATIONS

Dans le but de faciliter la mise en œuvre effective du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville de Yélimané et Environs de la Commune Rurale de Guidimé, les recommandations suivantes ont été formulées :

### ➤ Habitat

- L'application rigoureuse des différents textes et stratégies (Code Domanial et Foncier, Code de l'Urbanisme, Code de la Construction, Stratégie Nationale du Logement)
- Le respect des normes et règlements en matière de Permis de Construire dans le sens d'une meilleure maîtrise de l'organisation de la ville de Yélimané y compris dans les zones déjà loties. Une campagne d'information, communication et de sensibilisation doit être rapidement effectuée ;
- L'élaboration dans les meilleurs délais d'un programme d'aménagement des noyaux anciens et la densification du lotissement de 1983 (Quartier Administratif III) ;
- La mise en œuvre de programmes d'information, d'éducation, et de communication (IEC) visant l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers existants;

### ➤ Voirie-Réseaux Divers-Assainissement-Environnement- Circulation

- Il est urgent d'accorder dans la mise en œuvre du Schéma Directeur une attention particulière aux communications entre la ville de Yélimané et les villages périphériques et Communes voisines ;
- La réalisation d'études d'impact environnemental avant l'exécution des travaux de Voirie et pistes ;
- Le respect des normes en matière d'assainissement individuel et collectif ;
- L'organisation de l'évacuation des déchets solides (ordures ménagères notamment) par la mise en place de dépôts de transit et de décharges finales et l'interdiction des dépotoirs sauvages ;
- Le respect des normes et règlements portant protection de l'environnement ;
- La réalisation d'I.E.C en matière de circulation routière et la mise en place de panneaux de signalisation sur les voies principales et secondaires dans la ville de Yélimané ;

### ➤ Zones d'activités

- La réalisation d'études d'impact environnemental avant toute implantation d'unité industrielle ;
- La réalisation d'équipements marchands pour permettre à la commune de disposer de ressources permanentes.

### ➤ Espaces verts

- L'organisation au niveau de la Commune d'une meilleure gestion des espaces verts en collaboration avec les services techniques concernés ;
- La réalisation de front boisés ou d'une ceinture verte autour de la zone industrielle et le long de la voie de contournement, en vue de protéger les zones d'extension.

**ANNEXES****Liste des participants au séminaire-atelier**

1	Boubou A. SOW	Service des IMPOTS
2	Birama MAIGA	Artisan
3	Sergt Makan BEDANE	Peloton GNM
4	Gilbert TOGOLA	SLACAER
5	Cheick Oumar ANN	Coop des Transporteurs
6	Amadou DIENG	Commerçant Yélimané
7	Oumar ANN	Chambre d'Agriculture
8	Fassory KONATE	Maire Commune de Guidimé
9	Djibril COULIBALY	Secrétaire Général C.Guidimé
10	Salimata DIAKO	CAFO Yélimané
11	Diahara DOUCOURE	Cercle de Yélimané
12	Mamabou TAMBOURA	Village DOUGOUBARA
13	Bocar SIDIBE	Chef/ Vil. DOUGOUBARA
14	Samba ANN	Animateur Radio Libre
15	Cheickné TRAORE	Rep/ Chef Vil. Yélimané
16	Sadio NIAKATE	R/ chef Vil. Yélimané Cébè
17	Madigata DIBATERE	Cons.Village Yélimané Cébè
18	Moriba SOUKOUNA	Conseiller C/ Yélimané
19	Massiré KEBE	OMRI
20	Abdoulaye KONATE	SLACAER
21	Malick DIOP	EDF (Energie de France)
22	Oumar TRAORE	Conseiller Com. Guidimé
23	Daman TOURE	Conseiller Com. Guidimé
24	Mahdouk TRAORE	AEUPY
25	Lassana TRAORE	Service de la Jeunesse
26	Wakary DIAMBOU	Commune Voisine
27	Alassane KOITA	C.C.C Yélimané
28	Baba KEITA	SCN
29	Adama MAIGA	Sotelma
30	Moussa KONE	Secrétaire Gén. TOYA
31	Salif SISSOKO	Service Jeunesse
32	Makandian O. TOUMKARA	CAP
33	Adama CAMARA	GRM ( Gendarmerie )
34	Balla TANGARA	Hygiène Assainis.
35	Cheickné SISSOKO	2 <sup>ème</sup> V.P Conseil de Cercle
36	Gandé G. DOUCOURE	Conseiller. Com. Guidimé
37	Bintou MAGARA	ADR
38	Mamadou O TAMBOURA	DNT-Kayes
39	Sibiry TRAORE	DRUH-Kayes
40	Drissa DIARRA	DRUH6Kayes
41	Oumar OYAHIT	DRACPN-Kayes
42	N'Faly CISSE	IGM-Kayes
43	Mady Kossa KEITA	DRUH-Kayes
44	Abdoulaye DEYOKO	URBATEC
45	Abdoulaye SYLLA	URBATEC
46	Abdoulaye TRAORE	URBATEC
	Moussa AYITE	URBATEC
	Mamadou Oumar MAIGA	URBATEC
	Boubacar S. OUATTARA	DNUH

REGION DE KAYES  
CERCLE DE YELIMANE  
\*\*\*\*\*

COMMUNE RURALE DE GUIDIME

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE - FOI  
\*\*\*\*\*

COMPTE RENDU DE LA 4<sup>EME</sup> SESSION  
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil Communal de la Commune Rurale de Guidimé régulièrement convoqué en session extraordinaire s'est réuni le 4 /10/2002 dans la Salle Madioké DIARRA de l'OMRI sous la présidence de Monsieur Fassory KONATE Maire, le Secrétariat de Séance étant assuré par Monsieur Djibril COULIBALY, Secrétaire Général ;

- Date de convocation du Conseil 26 Septembre 2002
- Ordre du jour de la Session : Vote et adoption du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Yélimané et environs ;
- Nombre de conseillers communaux en exercice : 23
- Nombre de conseillers communaux présents ou représentés : 15
- Nombre de conseillers communaux absents : 8

Après avoir constaté que le quorum est atteint , le Conseil a valablement délibéré et a pris la décision dont la teneur suit :

Il a été adopté au scrutin public à l'unanimité des conseillers présents le Schéma Directeur d'Aménagement de la ville de Yélimané et environs dans son projet dressé par le bureau d'Etudes URBATEC concernant les actions suivantes :

- Habitat et assainissement
- voirie et environnement
- Equipements

Pour un coût global de soixante quatre milliards francs Fcfa (64 000 000 000 Fcfa) repartis comme suit :

- o 79% pour l'Etat soit 50 000 000 000 Fcfa
- o 16% pour la Commune soit 10 000 000 000 Fcfa
- o 4% pour les privés soit 2 600 000 000 Fcfa
- o 1% pour les populations soit 640 000 000 Fcfa

Le Secrétaire de Séance

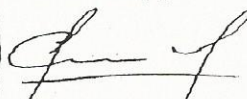


Djibril COULIBALY



Fait à Yélimané le 5/10/2002

Le Maire



Fassory KONATE

DECISION N° 055 /P-CY

PORTANT APPROBATION DE LA DELIBERATION DU SCHEMA DIRECTEUR  
D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA VILLE DE YELIMANE ET ENVIRONS  
(COMMUNE RURALE DE GUIDIME )

Le Préfet du Cercle de Yélimané

- VU la Constitution de la République du Mali du 25 février 1992 ;
- VU la Loi n°95-034 /AN-RM du 12 avril 1995 modifiée, portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali ;
- VU la Loi n°96-050 /AN-RM du 16 octobre 1996 portant Principes de Constitution et de Gestion du Domaine des Collectivités Territoriales ;
- VU la Loi n°00-044 /AN-RM du 7 Juillet 2000, déterminant les Ressources Fiscales des Communes , des Cercles et des Régions ;
- VU le Décret n°95-210 /P-RM du 30 Mai 1995 modifié , déterminant les Conditions de Nomination et les Attributions des Représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales;
- VU l'Arrêté Interministériel N° 02-0688 / MEATEU-MATCL du 16 avril 2002 portant ouverture des Enquêtes Relatives à l'Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Yélimané et environs (Commune Rurale de GUIDIME )

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : est approuvée la délibération N°004/CR.Gui. du 4 Octobre 2002 relative au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Yélimané et environs dans son projet dressé par le Bureau d'études Urbatec .

Article 2 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yélimané le 6 /10/2002

- Ampliations :
- HCRK.....1/ P/CR
  - Mairie Guidimé .....3
  - Archives .....3



P/Le Préfet Po  
L'Adjoint

Boubacar BAGA YOKO  
Administrateur Civil

Pour faire l'économie de ces résolutions, il est retenu que les participants au séminaire - Atelier ont esquissé des solutions pour répondre à l'évolution de la ville dans les 20 prochaines années à savoir :

**\*HABITAT ET ASSAINISSEMENT**

- réhabiliter les quartiers anciens en améliorant les conditions de vie des populations
- Equiper le lotissement de 1983
- Créer un lotissement fédérateur afin de rattacher les 3 villages ( Daganakoti , Dougoubara et Yélimané Sébé )
- Améliorer les latrines dans les concessions
- Créer des caniveaux dans la ville

**\*VOIRIE ET ENVIRONNEMENT**

- Aménager les pistes à l'intérieur de la Commune
- Aménager et créer des voies dans la ville de Yélimané
- Créer une ceinture verte le long du passage des animaux

**\*EQUIPEMENTS**

- Réhabiliter , rénover et créer des bureaux des services administratifs
- Réhabiliter le centre de santé de référence
- Construire un nouveau Lycée
- Aménager la gare routière
- Aménager le marché
- Créer une zone industrielle et une zone artisanale

Pour un coût global de soixante quatre milliards francs Fcfa (64 000 000 000Fcfa) repartis comme suit :

- o 79% pour l'Etat soit 50 000 000 000 Fcfa
- o 16% pour la Commune soit 10 000 000 000 Fcfa
- o 4% pour les privés soit 2 600 000 000 Fcfa
- o 1% pour les populations soit 640 000 000 Fcfa

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma une stratégie d'application a été élaborée Après cette plénière les conseillers se sont retirés pour délibérer.

Débat ouvert à 16h30.

Ainsi le SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE YELIMANE ET ENVIRONS a été adopté à l'unanimité

Votants : 15

Pour :15

Contre :0

Abstention :0

L'ordre du jour étant épuisé , aucune personne n'ayant demandé la parole , le Maire a levé la séance à 17h30

Yélimané le 4 /10/2002

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Djibril COULIBALY  
SECRETAIRE GENERAL



LE PRESIDENT DE SEANCE

FASSORY KONATE  
LE MAIRE



REGION DE KAYES  
CERCLE DE YELIMANE  
\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE - FOI  
\*\*\*\*\*

COMMUNE RURALE DE GUIDIME

DELIBERATION N° 00 4 /C. R. GULY

Le Conseil Communal de la Commune Rurale de Guidimé régulièrement convoqué en session extraordinaire, s'est réuni le 4 Octobre 2002 dans la salle de délibération à partir de 10 Heures

Date de convocation du Conseil.....26 Septembre 2002  
Ordre du jour de la Session .....Vote et adoption du Schéma  
Directeur d'Aménagement et d' Urbanisme de Yélimané et Et environs  
( Commune de Guidimé ) dans son projet dressé par Le Bureau d'études  
URBATEC  
Nombre de conseillers communaux en exercice ..... ..22  
Nombre de conseillers communaux présents ou représentés.....15  
Nombre de conseillers communaux absents ..... ..07

Le quorum atteint, le conseil a valablement délibéré sous la présidence de  
Mr Fasory KONATE Maire, secrétariat de séance, assuré par Djibril COULIBALY  
Secrétaire Général.

LE CONSEIL COMMUNAL :

Après avoir délibéré  
DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : De l'adoption à l'unanimité des conseillers présents, le Schéma Directeur d'Aménagement et d' Urbanisme de Yélimané et environs ( Commune de Guidimé ) dans son projet dressé par Le Bureau d'études URBATEC .

Vote Pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Article 2 : Pour répondre à l'évolution de la ville dans les 20 prochaines années les actions retenues ont porté sur :

- Habitat et assainissement
- voirie et environnement
- Equipements

Pour un coût global de soixante quatre milliards francs Fcfa (64 000 000 000Fcfa) repartis comme suit :

- o 79% pour l'Etat soit 50 000 000 000 Fcfa
- o 16% pour la Commune soit 10 000 000 000 Fcfa
- o 4% pour les privés soit 2 600 000 000 Fcfa
- o 1% pour les populations soit 640 000 000 Fcfa

Article 3 :La présente délibération sera publiée et communiquée partout où ;besoin sera

Fait et délibéré à Yélimané le 4 Octobre 2002



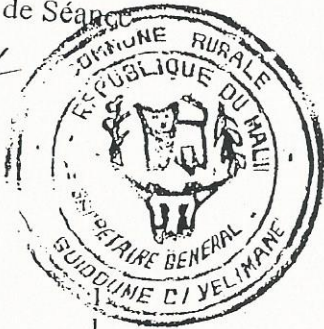
Le Maire

Ont signé avec le président , les conseillers présents et le Secrétaire Général :

1. Fassory KONATE
2. Boubacar TAMBOURA
3. Moriba SOUKOUNA
4. Cheickné SISSOKO
5. Kandé Gollé DOUCOURE
6. 13. Mody SACKO
7. Oumar TRAORE
8. 14. Diaguely SIBY
9. Mahthita KOITA
10. 15. Amadou DIENG
11. Gossy KONTE
12. Youba NIAKATE
13. Cheickné COULIBALY
14. Abdoulaye COULIBALY
15. Mamadou DIAGNE

Approuvée suivant Décision N° 055 du 6 octobre 2002

Le Secrétaire de Séance



Ampliations :

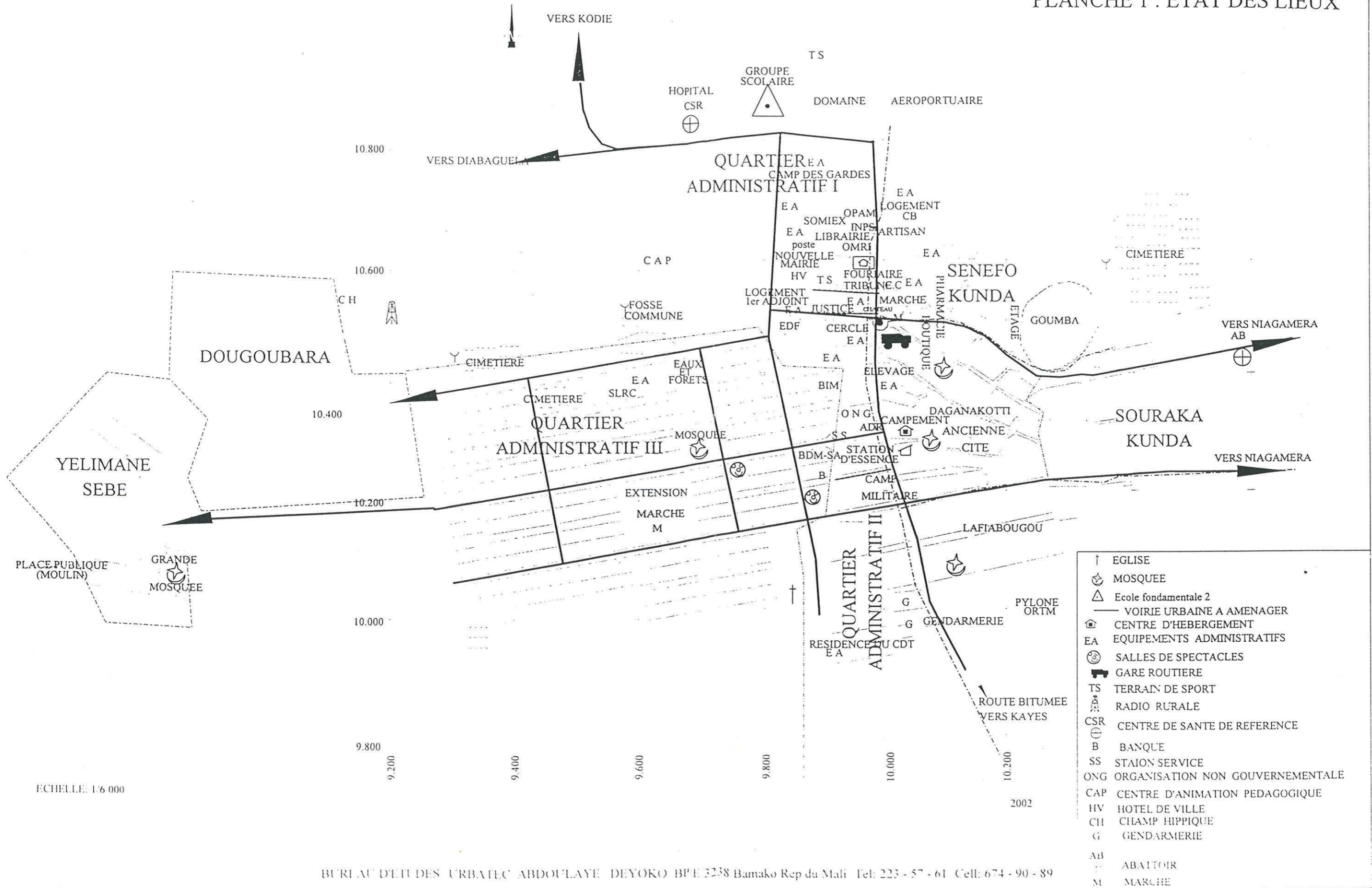
- Préfet
- Adjoint au Préfet
- Registre de délibération
- Archives chrono

1  
1  
2/5  
1

# COMMUNE RURALE DE GUIDINE

## SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE YELIMANE ET ENVIRONS

### PLANCHE 1 : ETAT DES LIEUX



# COMMUNE RURALE DE GUIDINE

## SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE YELIMANE ET ENVIRONS

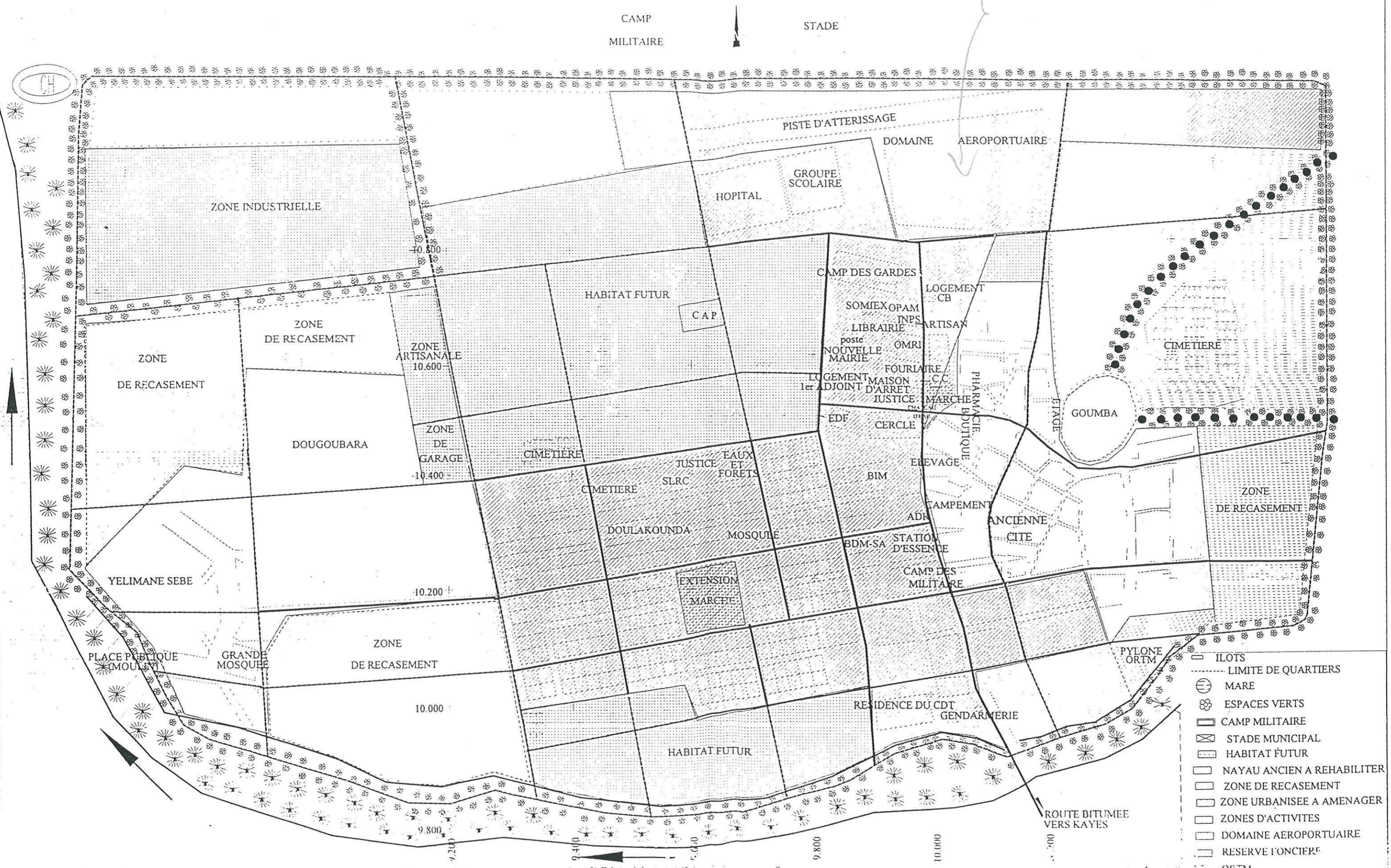
### PLANCHE 2 : EVOLUTION DU SITE



ECHELLE: 1/6 000

COMMUNE RURALE DE GUIDINE  
 SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE YELIMANE ET ENVIRONS

PLANCHE 3 : ZONAGE



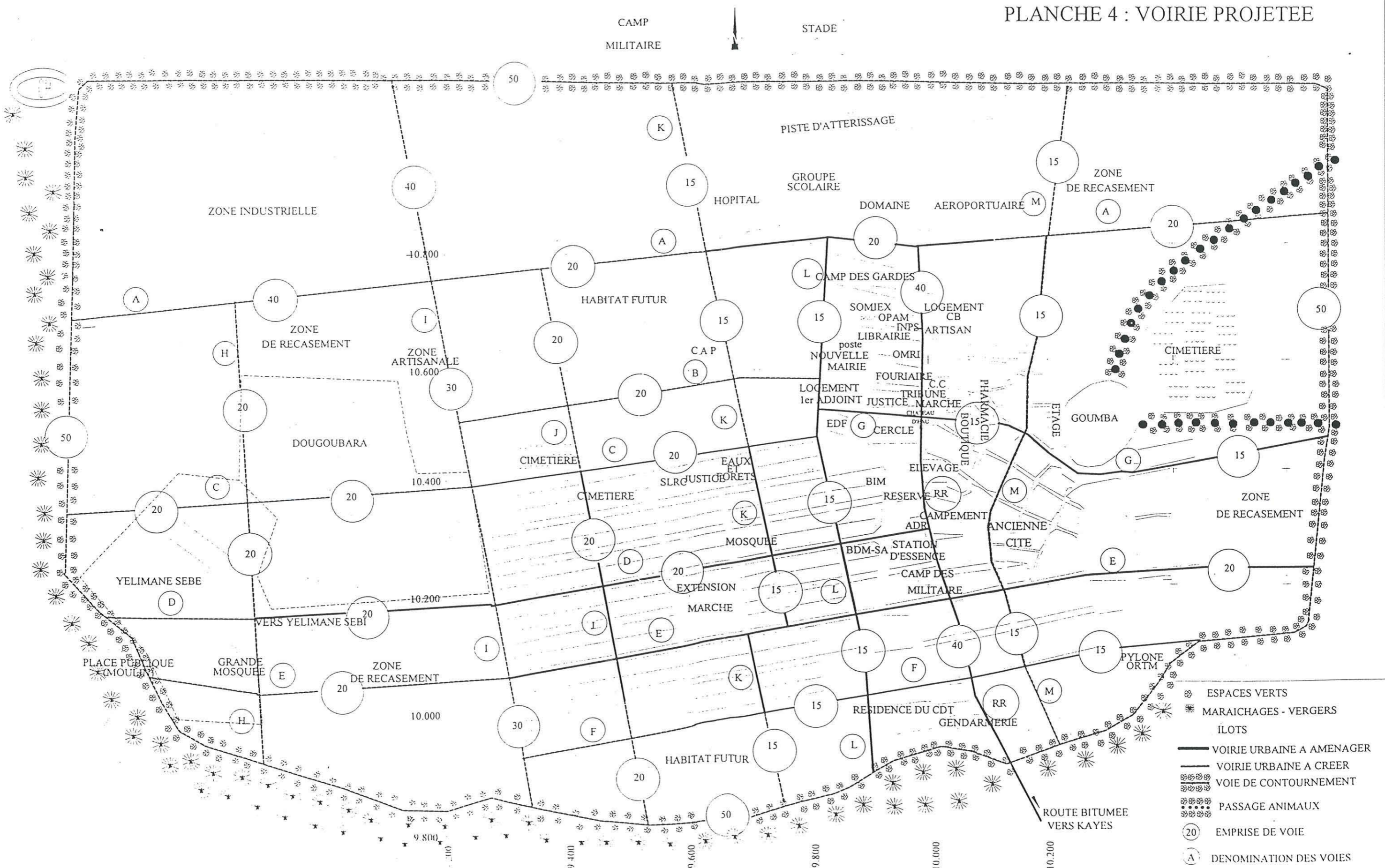
Voir P. 7

- ILOTS
- LIMITE DE QUARTIERS
- ⊕ MARE
- ⊗ ESPACES VERTS
- ⊠ CAMP MILITAIRE
- ⊡ STADE MUNICIPAL
- ⊞ HABITAT FUTUR
- NAYAU ANCIEN A REHABILITER
- ▭ ZONE DE RECASEMENT
- ▭ ZONE URBANISEE A AMENAGER
- ▭ ZONES D'ACTIVITES
- ▭ DOMAINE AEROPORTUAIRE
- ▭ RESERVE FONCIERE
- ▭ ORTM
- ▭ CHAMP HIPPIQUE

# COMMUNE RURALE DE GUIDINE

## SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE YELIMANE ET ENVIRONS

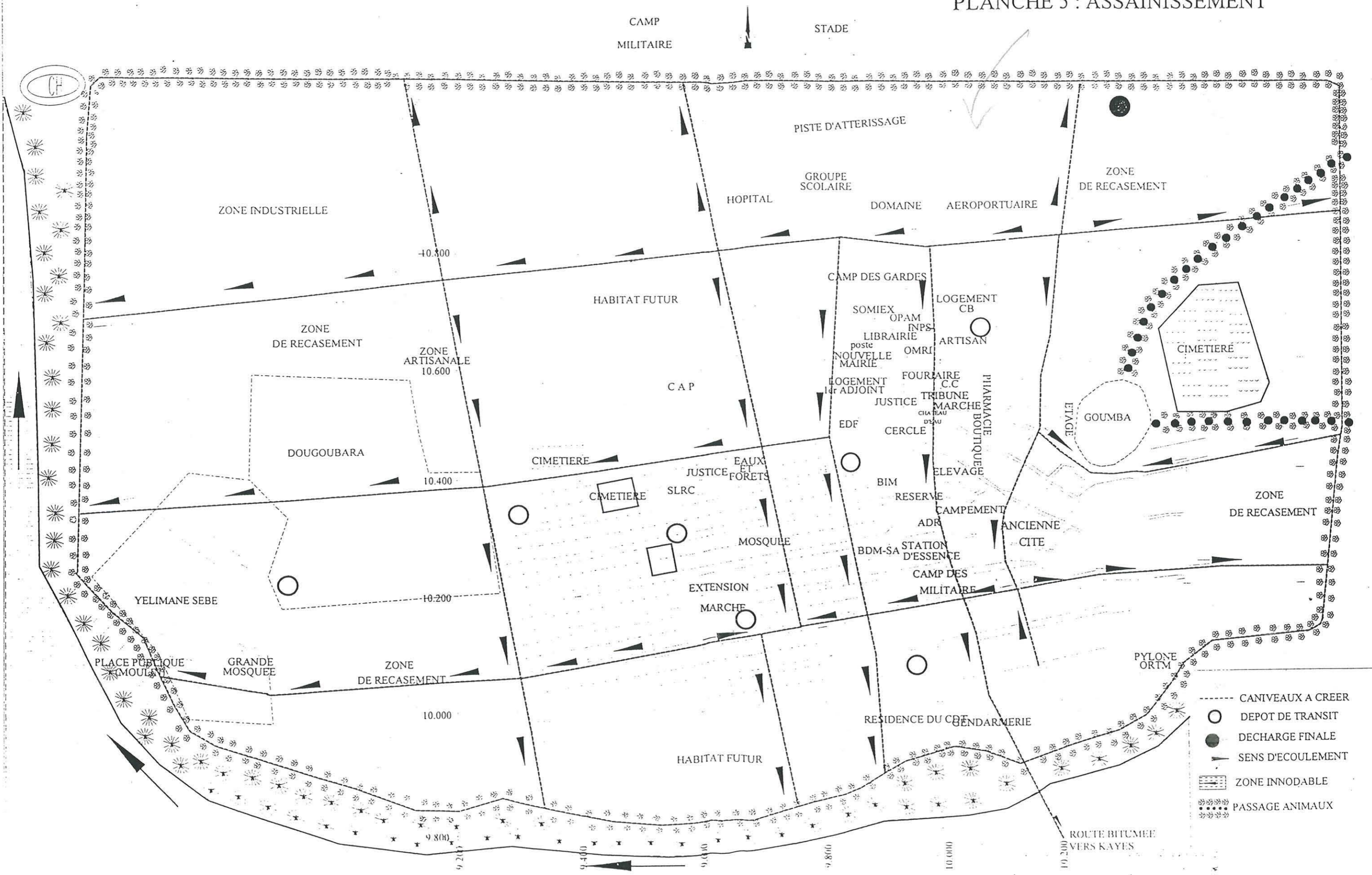
### PLANCHE 4 : VOIRIE PROJETEE



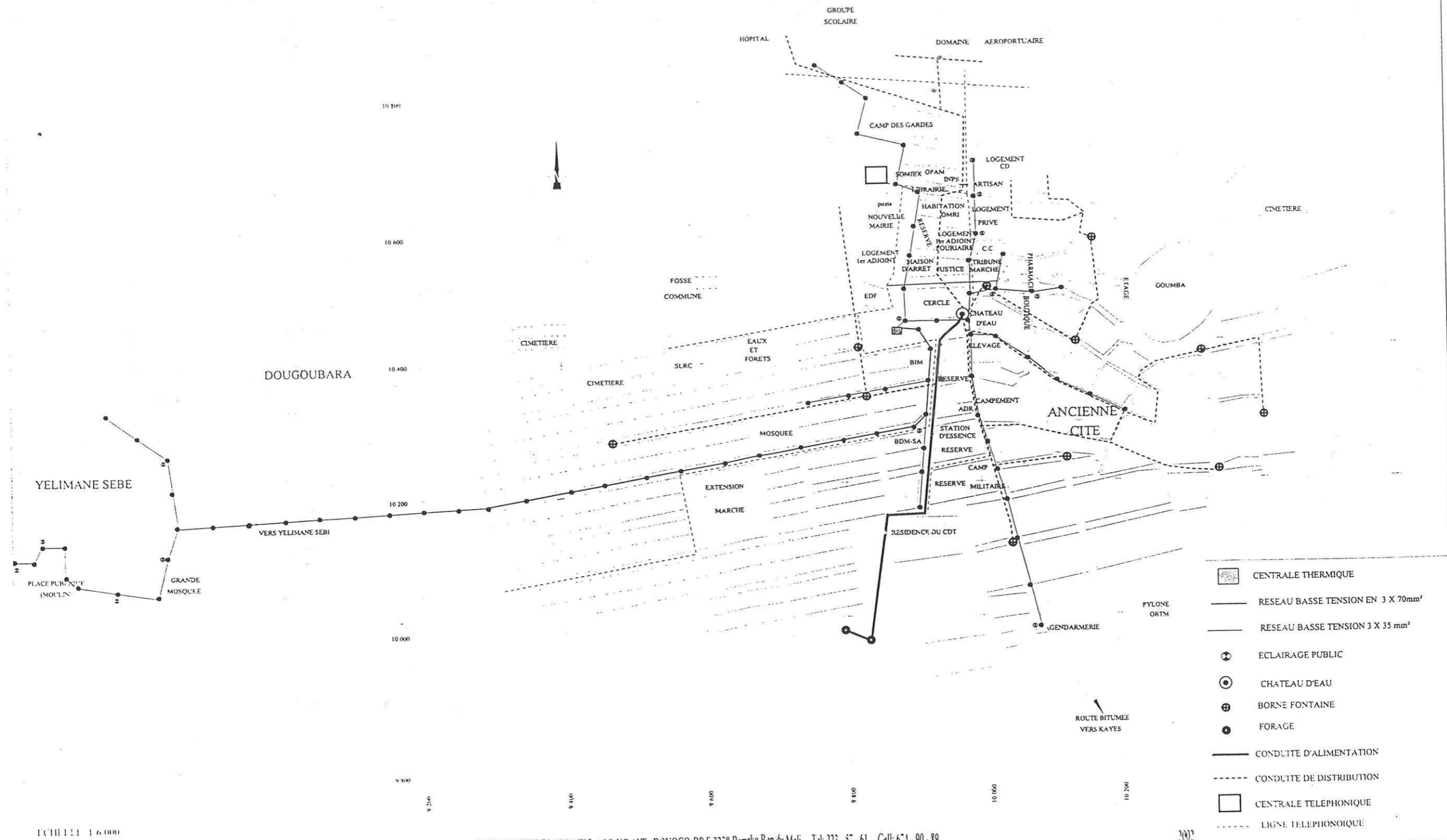
ECHILLE 1:5000

COMMUNE RURALE DE GUIDINE  
SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE YELIMANE ET ENVIRONS

PLANCHE 5 : ASSAINISSEMENT



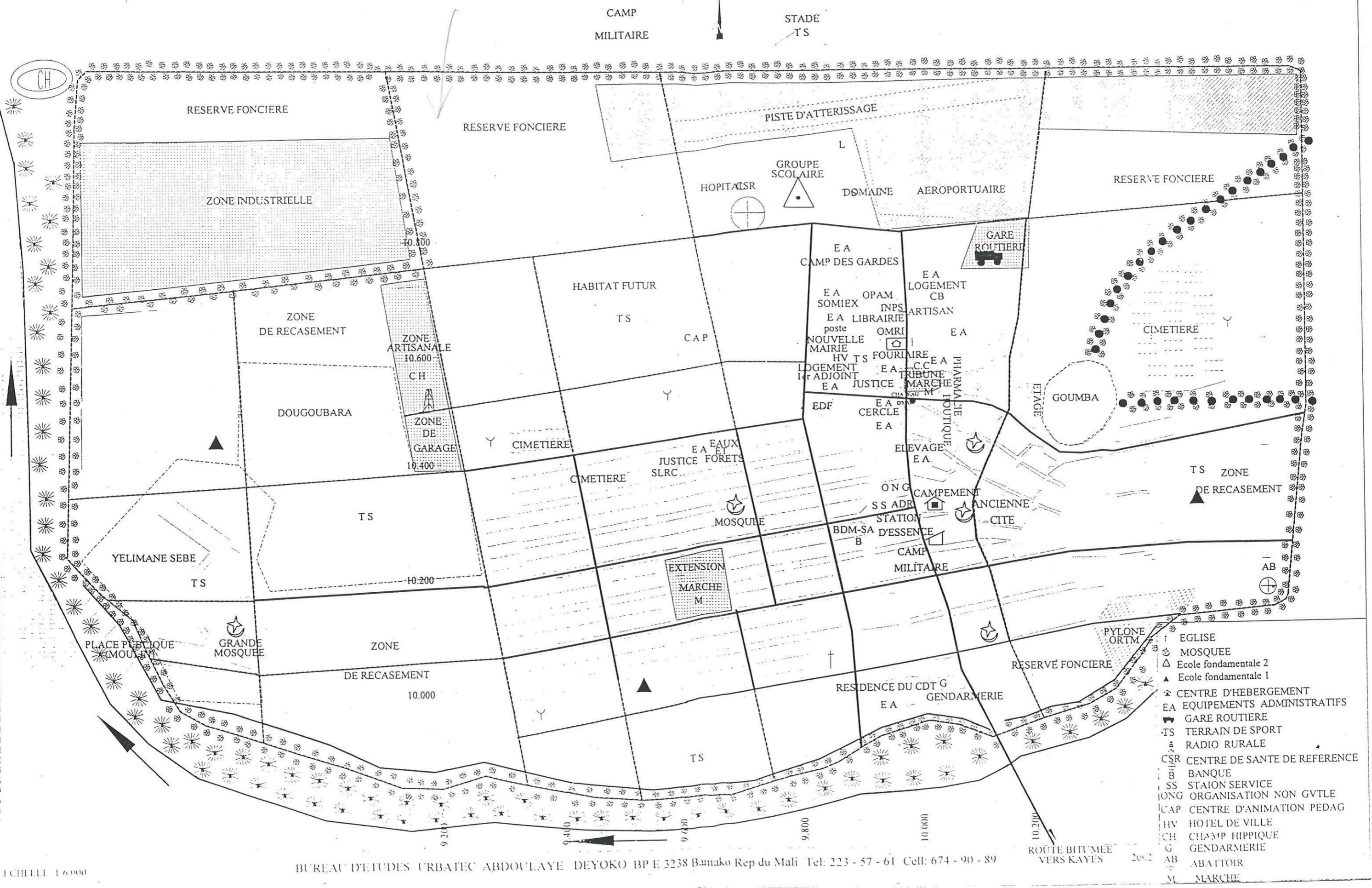
COMMUNE RURALE DE GUIDINE  
 SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE YELIMANE ET ENVIRONS  
 PLANCHE 6 : ELECTRICITE - ALIMENTATION EN EAU POTABLE - TELEPHONE



1/10000

2002

**COMMUNE RURALE DE GUIDINE**  
**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE YELIMANE ET ENVIRONS**  
**PLANCHE 7 : EQUIPEMENTS PROGRAMMES**



1/6000

BUREAU D'ETUDES URBADEC ABDOULAYE DEYOKO BP E 3238 Bamako Rep du Mali Tel: 223 - 57 - 61 Cell: 674 - 90 - 89

ROUTE BITUMEE  
VERS KAYES





COMMUNE RURALE DE GUIDINE

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE YELIMANE ET ENVIRONS

PLANCHE 10 : PHASE II

